



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

**Bilan de la consultation publique
organisée du lundi 26 octobre
au mardi 24 novembre 2020**



RAPPEL DU CONTEXTE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a nommé les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants coordinateurs de la transition énergétique. La Communauté de communes Estuaire et Sillon porte ainsi le Plan Climat Air Énergie Territorial pour son territoire.

Qu'est-ce qu'un plan climat air énergie territorial ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, adopté en conseil communautaire pour une durée de 6 ans. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a fait évoluer le périmètre et l'ambition des plans climat, en y intégrant dorénavant les enjeux concernant la qualité de l'air. Le PCAET répond ainsi à trois objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire le changement climatique ;
- La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale, constatée en début de diagnostic.

L'énergie est un des principaux leviers dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. La transition énergétique ne touche pas uniquement au domaine environnemental. Une stratégie climat-air-énergie cohérente et ambitieuse à l'échelle du territoire implique aussi un développement économique, une croissance de son attractivité et de la qualité de vie des habitants. Le PCAET doit permettre aux intercommunalités de coordonner la transition énergétique et climatique au sein de leur territoire.

Les étapes clés de réalisation

Par délibération en date du 1er février 2018, Estuaire et Sillon s'est engagée dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des 11 communes de son territoire. Son ambition : accompagner tous les acteurs du territoire dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et devenir elle-même exemplaire dans ses pratiques. Afin d'atteindre ces objectifs, un diagnostic du territoire, actuel et prospectif, a été réalisé. A partir de ce point de départ, une

stratégie climat-air-énergie a été établie à l'aide des différents acteurs du territoire. Cette stratégie consiste à se fixer des orientations et des objectifs chiffrés à horizon 2050. Ensuite a eu lieu l'élaboration du plan d'actions correspondant au volet opérationnel de cette stratégie. Ces actions devront mobiliser l'ensemble des acteurs, privés comme publics, pour que ce PCAET reflète un réel engagement du territoire. La dynamique de transition écologique en Estuaire et Sillon est ainsi engagée, et se concrétisera grâce à la réalisation du plan d'actions régulièrement évalué.

Le 19 décembre 2019, le Conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce projet, constitué d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un plan d'actions, d'une évaluation environnementale et d'un outil d'évaluation, a ensuite poursuivi sa phase de validation. Il a reçu en au cours de l'été 2020 les avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional. Le conseil communautaire a délibéré à nouveau pour prendre en compte ces avis le 24 septembre 2020.

Le présent rapport a pour objet de réaliser un bilan de la consultation publique avant adoption définitive du Plan prévue le 17 décembre 2020.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Cadre de la consultation

Suite à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et son décret d'application en date du 24 avril 2017, l'article 123-19 du code de l'environnement a été modifié. Ce dernier prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public soit mise en place.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est soumis à évaluation environnementale et à consultation du public. Le principal objectif de la consultation publique est de recueillir les observations des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

Le Président d'Estuaire et Sillon a prescrit la consultation publique par arrêté n°24-2020 en date du 6 octobre 2020 (annexe 1).

Information du public sur l'organisation de la consultation

Une insertion presse a été faite le 13 octobre 2020 dans le journal Ouest-France de LOIRE ATLANTIQUE (annonce légale).

Un affichage relatif à l'organisation de la consultation publique a été réalisé au siège d'Estuaire et Sillon ainsi que dans l'ensemble des mairies du territoire :

la transition écologique
en Estuaire & Sillon

Donner son avis en ligne
www.estuaire-sillon.fr

Avis de consultation publique

Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Estuaire et Sillon a engagé le 1^{er} février 2016 l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Le projet désormais finalisé est soumis à la consultation du public, conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement :

du lundi 26 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus.

Le public pourra ainsi consulter les différentes pièces composant le dossier (diagnostic, stratégie territoriale, évaluation environnementale et pièces administratives) de manière électronique sur le site internet d'Estuaire et Sillon : www.estuaire-sillon.fr ainsi qu'au siège d'Estuaire et Sillon, 2 boulevard de la Loire 44260 SAVENAY **du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Pour vous aider à donner votre avis, un questionnaire sera mis en ligne sur le site internet d'Estuaire et Sillon : www.estuaire-sillon.fr

Vous pourrez transmettre vos contributions à l'adresse suivante : pcae@estuaire-sillon.fr

Un registre papier sera également mis à disposition au siège d'Estuaire et Sillon 2 boulevard de la Loire à SAVENAY.

Le projet de PCAET étant soumis à évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale sera également mis à disposition du public.

À l'issue de la consultation publique, le projet de PCAET sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire d'Estuaire et Sillon. Le document approuvé et la synthèse des observations du public seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Pour toute information : pcae@estuaire-sillon.fr

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

Cet affichage devait être complété par d'autres affichages dans les bibliothèques, piscines et autres espaces d'Estuaire et Sillon. Toutefois, le contexte sanitaire n'a pas permis de diffuser largement l'information auprès de la population comme cela avait été prévu.

L'ensemble des documents a également été transmis aux communes afin que l'information soit diffusée.

Le site internet d'Estuaire et Sillon a relayé pendant toute la période concernée dans un bandeau en page d'accueil l'organisation de la consultation, renvoyant les personnes intéressées vers une page dédiée présentant le PCAET et donnant accès à tous les documents mis à disposition ainsi qu'à un questionnaire en ligne.

Calendrier et conditions de la consultation

Le projet a été soumis à la consultation du public du lundi 26 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus.

Les éléments suivants ont été soumis à consultation et mis à disposition :

- Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial incluant un diagnostic, la stratégie et le plan d'actions ;
- Le rapport de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'Autorité environnementale ;
- L'avis de la Région Pays de la Loire ;
- L'avis du Préfet ;
- Les délibérations du conseil communautaire du 1^{er} février 2018, 19 décembre 2019 et du 24 septembre 2020.

Le public a pu consulter les différentes pièces composant le dossier de manière électronique sur le site internet d'Estuaire et Sillon (www.estuaire-sillon.fr) ainsi qu'au siège d'Estuaire et Sillon (2 boulevard de la Loire 44260 SAVENAY du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) en format papier.

Dépôt des contributions

Pour permettre aux habitants de transmettre leur contribution sur le projet, une adresse mail dédiée (pcaet@estuaire-sillon.fr) a été créée en complément d'un registre papier disponible au siège d'Estuaire et Sillon (2 boulevard de la Loire 44260 SAVENAY du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h). En complément, pour faciliter l'expression de l'avis des habitants sur le projet, un questionnaire a été proposé en ligne sur le site internet d'Estuaire et Sillon.

Résultats de la consultation publique

Au total, deux contributions écrites ont été transmises par courrier électronique et 37 questionnaires ont été complétés au sein desquels 10 contributions complémentaires ont été insérées (dans le cadre de la dernière question : « Souhaitez-vous apporter des informations complémentaires ? »).

Aucune remarque n'a été faite sur le registre à disposition au siège d'Estuaire et Sillon.

L'analyse des contributions est réalisée de manière synthétique par thématique et complétée par des éléments de réponse.

Sujet	Existence d'un PCAET à l'échelle d'Estuaire et Sillon
Contributeur(s)	Contributeurs n°1 et 7
Avis	Le contributeur n°1 indique que la PCAET a le mérite d'exister. Le contributeur n°7 souligne l'importance de l'échelle locale pour la mise en œuvre des actions de manière plus rapide et concrète dans le cadre du PCAET d'Estuaire et Sillon qu'au plan national.
Réponse	Estuaire et Sillon se dote d'un premier PCAET et répond ainsi à son obligation légale de se positionner comme coordinateur de la transition écologique du territoire.

Sujet	Multiplicité des actions
Contributeur(s)	Contributeurs n°1 et 3
Avis	Le contributeur n°1 regrette le fourmillement d'actions et l'absence de hiérarchisation. Le contributeur n°3 considère que le projet de PCAET ne comporte que de grandes orientations non assorties de propositions d'actions.
Réponse	Le PCAET doit répondre à des enjeux multiples d'importance équivalente, une hiérarchisation n'est pas toujours possible. La mise en œuvre pourra quant à elle se faire progressivement sur six ans.

Sujet	Evaluation des actions
Contributeur(s)	Contributeurs n°2
Avis	Le contributeur n°2 considère que le PCAET ne fixe pas d'objectifs chiffrés mesurables.
Réponse	Le PCAET comporte un outil de suivi évaluation avec des indicateurs chiffrés pour chacune des actions. Cet outil est conforme aux préconisations de l'ADEME.

Sujet	Communication
Contributeur(s)	Contributeurs n°1, 2, 8
Avis	<p>Le contributeur n°1 regrette l'absence de communication en 2020 et le fait que la consultation se soit faite en ligne sans dossier papier dans chaque mairie.</p> <p>Le contributeur n°2 considère qu'il n'y a pas eu de réelle volonté de communiquer sur le PCAET.</p> <p>Le contributeur n°8 regrette de ne pas avoir été tenu informé personnellement de la consultation ainsi que le fait que le conseil de développement n'ait pas été spécifiquement associé à son élaboration. Il considère la présente consultation comme un sondage.</p>
Réponse	La communication sur le PCAET a été orientée de manière ouverte vers toute la population. L'année 2020 a été consacrée entièrement aux validations administratives, le contexte sanitaire a également impacté le projet.

Sujet	Moyens humains et financiers
Contributeur(s)	Contributeurs n°1, 2, 11
Avis	Les contributeurs 1, 2 et 11 s'interrogent sur les moyens humains et financiers affectés au PCAET.
Réponse	Estuaire et Sillon se positionne en tant que coordonnateur de la transition énergétique de son territoire. Toutes les actions ne sont donc pas portées par la collectivité, mais elle a pour rôle de rassembler les acteurs du territoire et d'inciter à l'adoption d'actions ambitieuses.

Sujet	Scénario
Contributeur(s)	Contributeur n°8
Avis	Le contributeur n°2 regrette le niveau d'ambition en décalage avec le scénario « négawatt ». Le contributeur n° 8 considère que le PCAET est sans ambition et ne répond pas aux objectifs de l'Etat.
Réponse	La délibération du conseil communautaire du 24 septembre précise que « Concernant le niveau d'ambition et les sujets complémentaires à aborder, il est proposé de suivre les recommandations de l'Etat et de profiter du bilan à mi-parcours pour réinterroger les objectifs afin de les revoir à la hausse, cela permettra de laisser le temps à un travail partenarial complémentaire sans retarder l'adoption du PCAET ».

Sujet	Partenariats
Contributeur(s)	Contributeur n°2
Avis	Le contributeur n°2 considère la connaissance des acteurs concernés partielle.
Réponse	L'élaboration du PCAET a été pilotée par un comité de pilotage large et le choix des actions a été rendu possible par de multiples rencontres avec des partenaires locaux. Cependant la mise en œuvre des actions pourra conduire à un travail avec tout autre acteur pertinent.

Sujet	Energies renouvelables – Eolien, géothermie, aérothermie
Contributeur(s)	Contributeurs n°1 et 2
Avis	Le contributeur n°1 regrette que l'éolien ne soit pas mentionné. Il fait le même constat sur la géothermie. Le contributeur n°2 partage la même opinion sur la géothermie et l'aérothermie.
Réponse	Le niveau d'avancement de certaines actions sur le territoire en 2019 n'a pas permis de rédiger des fiches actions précises, cependant ces différents sujets ont bien vocation à participer à l'atteinte des objectifs du territoire.

Sujet	Energies renouvelables – Bois énergie
Contributeur(s)	Contributeurs n°1, 2, 10
Avis	Les contributeurs n°1 et 2 regrettent que le bois énergie ne soit pas plus évoqué dans le PCAET, en particulier sous l'angle de la ressource. Le contributeur n°10 note la volonté de substituer aux énergies fossiles le chauffage au bois et s'interroge sur le coût d'investissement et d'exploitation ainsi que sur les incidences sur la qualité de l'air.
Réponse	Le PCAET a retenu prioritairement, suite aux échanges avec les partenaires, l'angle du débouché pour le bois énergie. Une étude sera engagée en 2021 sur le bocage et permettra en fonction des résultats d'y adjoindre un volet relatif à la filière, peut-être dans un cadre partenarial plus large.

Sujet	Ecocombust et emploi
Contributeur(s)	Contributeur n°1
Avis	Le contributeur n°1 indique que le projet « écocombust » ne suffira pas à maintenir l'emploi suite à la fermeture de la centrale et qu'un travail avec les territoires voisins est nécessaire.
Réponse	Le projet « écocombust » et la question de l'emploi relèvent d'un autre document stratégique, le Pacte pour la transition

	écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire signé le 17 janvier 2020.
--	---

Sujet	Biodiversité
Contributeur(s)	Contributeurs n°2 et 8
Avis	Le contributeur n°2 indique que la biodiversité n'a pas stricto sensu sa place dans un PCAET, sauf en lien avec le bocage (filère bois). Le contributeur n°8 relève qu'il a participé lors des ateliers au choix de l'action en lien avec la biodiversité.
Réponse	Le PCAET est le résultat de différents temps de travail au cours desquels le sujet de la biodiversité a été retenu comme particulièrement important du fait des caractéristiques du territoire.

Sujet	Réduction des consommations d'énergie – Rénovation des logements
Contributeur(s)	Contributeurs n°1, 9, 12
Avis	Le contributeur n°1 souhaiterait que pour inciter à la rénovation énergétique des aides financières sans conditions de ressources complètent le dispositif d'information. Le contributeur n°9 souhaiterait que les dispositifs d'information permettant de favoriser les rénovations globales soient favorisés (dont matériaux biosourcés). Le contributeur n°12 préconise l'organisation de différentes informations et animations sur l'énergie, la création de groupements d'achat dans ce domaine.
Réponse	Estuaire et Sillon va poursuivre et renforcer son action pour favoriser la rénovation énergétique des logements des ménages en fonction de la situation économique des ménages concernés.

Sujet	Qualité de l'air / Mobilité
Contributeur(s)	Contributeurs n°2, 3, 6, 10
Avis	Le contributeur n°2 regrette qu'aucun projet ne soit proposé pour évaluer l'impact de la circulation de transit sur la santé, il regrette également l'absence de mesures pour limiter la circulation des camions et développer le fluvial (en lien avec intercommunalités voisines). Le contributeur n°3 aurait souhaité des mesures pour réduire la circulation automobile et notamment le transport routier très important sur l'axe Nantes-Savenay. Le contributeur n°6 s'interroge sur la prise en compte de la réduction du flux de véhicules sur les routes nationales et leurs

	<p>nuisances (pollution sonore, particules fines). Il en propose une réduction grâce à une limitation de la vitesse et l'édification de murs anti-bruit.</p> <p>Le contributeur n°10 aurait souhaité que des objectifs de droit de circulation soient mis en place, s'interroge aussi sur la création de péages ou taxes pour le passage sur territoire avec des véhicules polluants.</p>
Réponse	Un PCAET est un document dont le contenu doit pouvoir dépendre des instances de décision locales. Des réflexions à une échelle plus large sur ce sujet sont cependant engagées en complémentarité.

Sujet	Qualité de l'air / Brûlage des végétaux
Contributeur(s)	Contributeur n°9
Avis	<p>Le contributeur n°9 considère qu'une aide à la location de broyeurs de végétaux éviterait le brûlage illégal, inciterait à la valorisation des déchets verts et à des pratiques vertueuses pour la biodiversité au jardin (paillage, compostage...) tout en favorisant les entreprises locales de location de matériel.</p> <p>Il préconise également la mise en place d'aires de compostage collectif (surtout pour les foyers sans jardin ou à petits espaces).</p>
Réponse	La mise en œuvre des actions concernées pourra réinterroger les modalités d'intervention locale.

Sujet	Economie circulaire
Contributeur(s)	Contributeur n°9
Avis	<p>Le contributeur n°9 préconise la création de "Fablabs" ou ateliers partagés dans un local ouvert avec outils et infrastructures collectifs (et personne ressource?) pour bricoler, réparer (mobilier, électroménager, etc.) et lutter contre l'obsolescence prématurée, le gaspillage, tout en favorisant le lien social entre les habitants du territoire, le réemploi...</p>
Réponse	La mise en œuvre des actions concernées pourra réinterroger les modalités d'intervention locale.

Sujet	Mobilité - Vélo
Contributeur(s)	Contributeurs n°3, 4
Avis	<p>Le contributeur n°3 indique que la mise en place de stationnement vélo est primordiale dans chaque centre-ville, et considère qu'il s'agit du premier frein à l'utilisation du vélo.</p> <p>Le contributeur n°4 s'interroge sur la mise en place annoncée d'un service de location de VAE.</p>
Réponse	Un service de location de VAE sera mis en place début 2021 sur

	Estuaire et sillon en partenariat avec le Département. Dans le cadre du schéma des modes actifs seront déployées des stationnements vélos sur tout le territoire (à partir de 2021-2022).
--	--

Sujet	Mobilité – Véhicules électriques
Contributeur(s)	Contributeur n°6
Avis	Le contributeur n°6 interroge sur l'usage des véhicules électriques au sein de l'intercommunalité.
Réponse	Estuaire et Sillon a engagé le renouvellement d'une partie de sa flotte de véhicules en électrique.

Sujet	Alimentation
Contributeur(s)	Contributeurs n°1 et 3
Avis	Le contributeur 1 évoque différents sujets qui pourraient être pris en compte dans un futur projet alimentaire territorial. Le contributeur 3 s'interroge sur la consommation des terres susceptibles d'accueillir ces activités.
Réponse	Cette action devra être lancée au cours du PCAET mais n'a pas pour l'heure fait l'objet d'arbitrage.

Le questionnaire

Un questionnaire a été élaboré afin de faciliter l'expression des habitants. Les questions couvraient les champs concernés par le PCAET. L'objectif de ce questionnaire était d'apporter le regard des habitants sur différentes actions envisagées par le PCAET afin d'en améliorer la mise en œuvre au regard des attentes et des besoins exprimés.

La plateforme de visualisation du PCAET en ligne a enregistré 96 connexions sur la durée de la consultation, hors administrateurs de la page. 43 de ces utilisateurs ont passé du temps sur les différents onglets, en réalisant plusieurs types de requêtes (filtres, recherche, ...).

Les réponses ont vocation à être transmises aux services en charge de la mise en œuvre de chacune des politiques sectorielles afin que les contributions puissent éclairer les choix. Elles n'appellent donc pas de réponse dans le présent bilan mais bien à une prise en compte dans le cadre de mise en œuvre des actions.

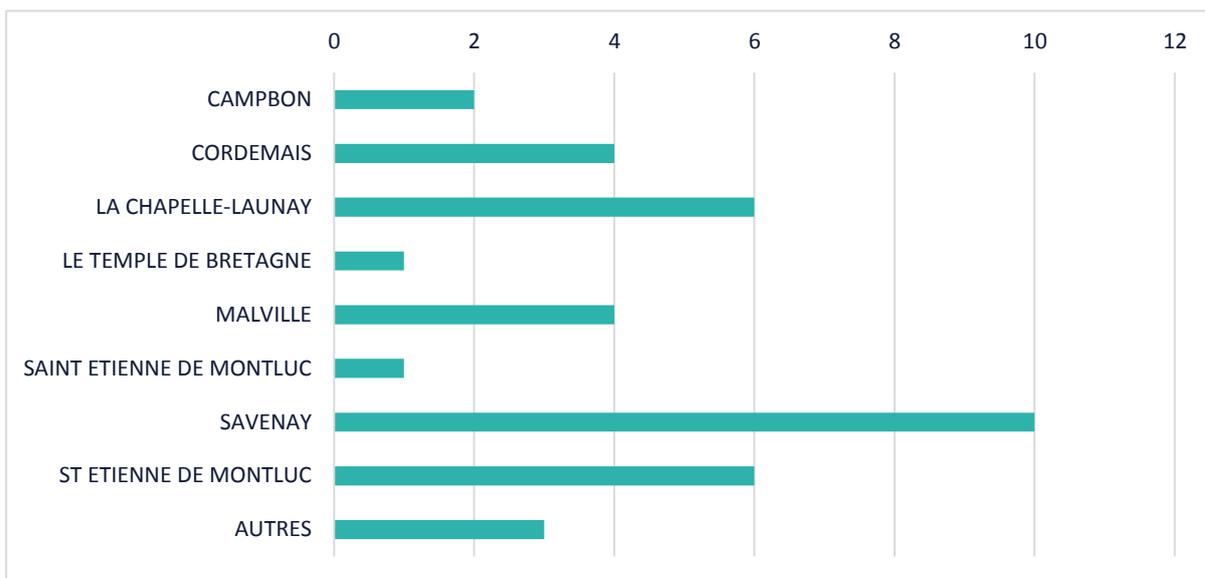
Les coordonnées des personnes ayant souhaité participer à des actions seront également transmises aux services afin d'être sollicitées en priorité en lien avec les actions.

Résultats :

I.1. Vous souhaitez être informé(e)s de la vie du Plan Climat ? Merci de nous indiquer vos nom, prénom et adresse email.

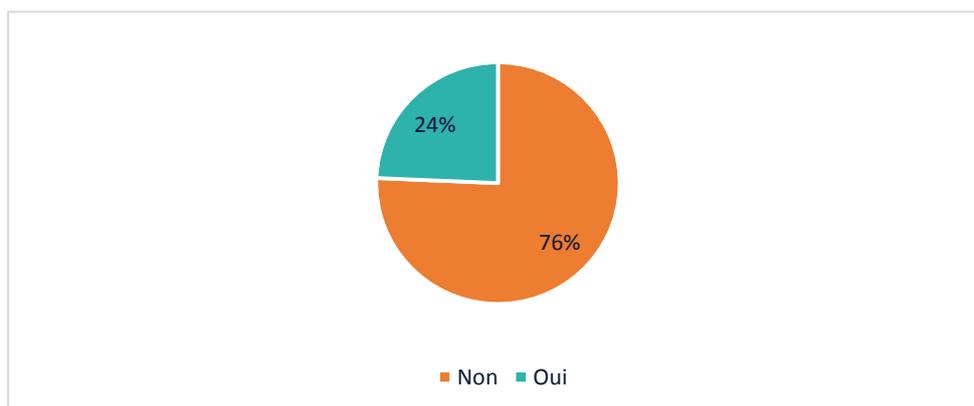
27 personnes ont laissé leurs coordonnées.

I.2. Sur quelle commune habitez-vous ?

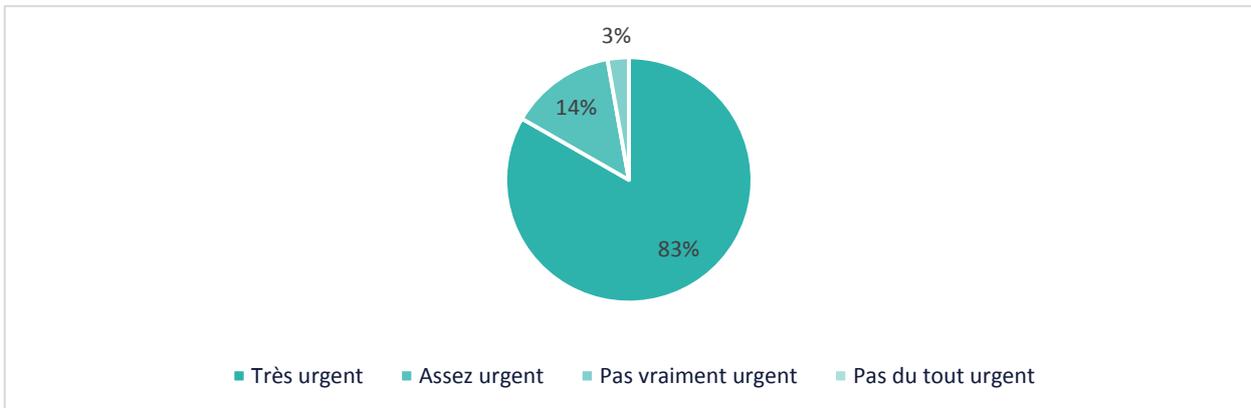


Questions générales sur le PCAET

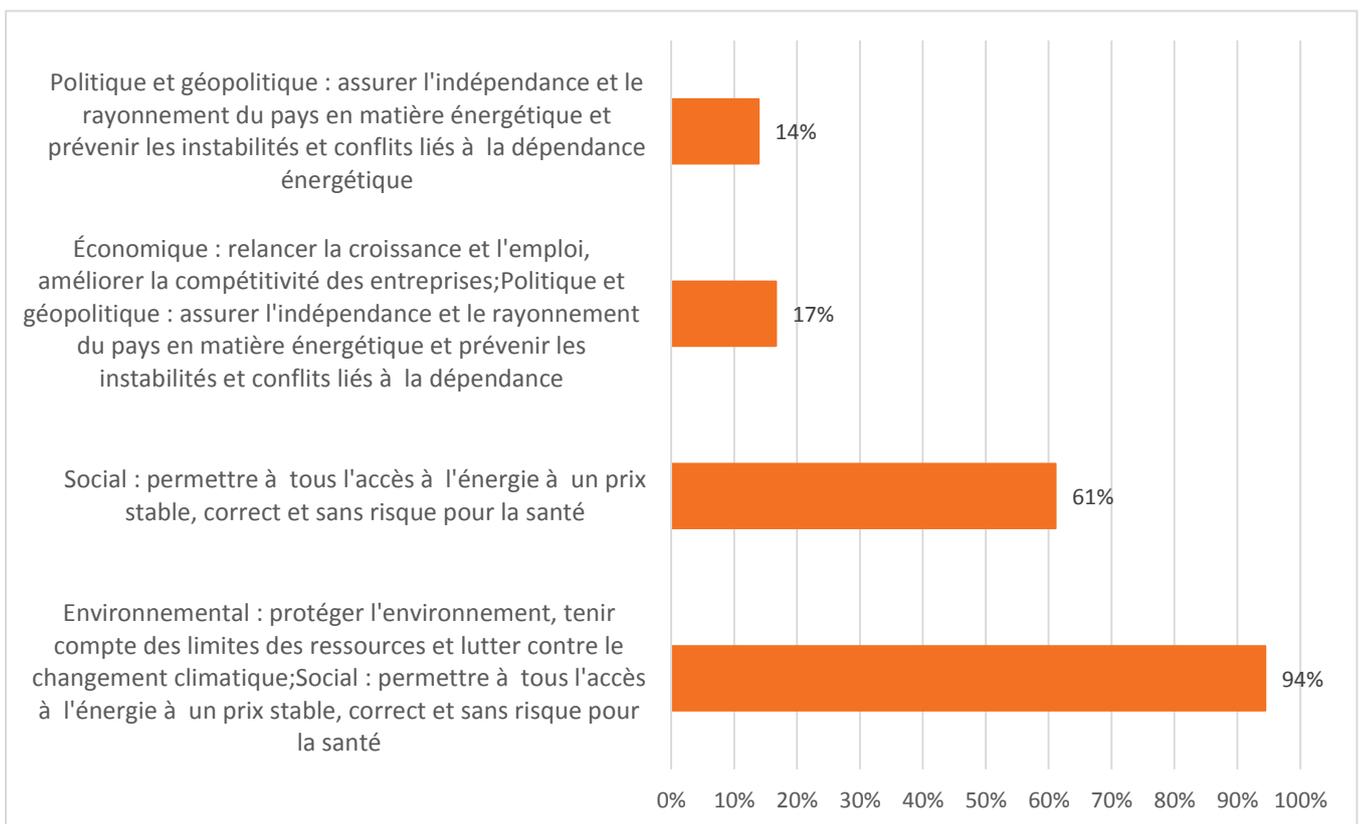
II.1. Avez-vous participé à l'élaboration du PCAET ? (Ateliers citoyens)



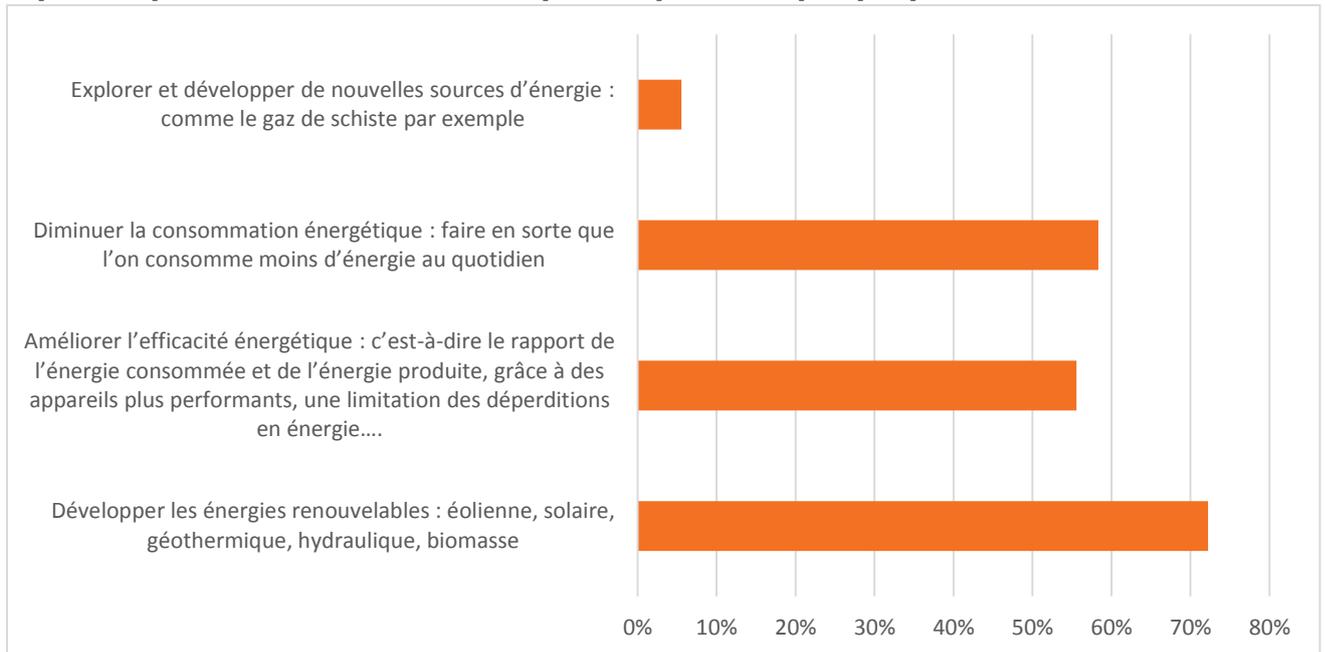
II.2. Selon vous, le fait de mener une politique locale de transition énergétique est-il... ?



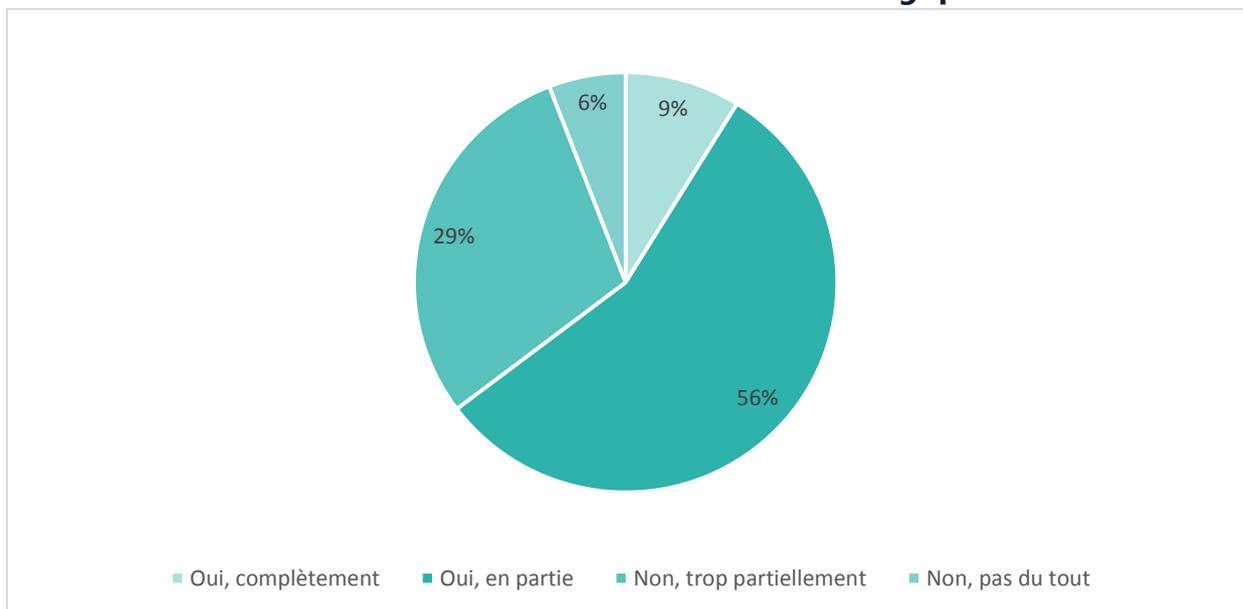
II.3. Pour vous, l'enjeu de la transition écologique est-il avant tout (2 réponses possibles) ... ? (En % de réponses positives par proposition)



II.4. Pour vous, pour réussir la transition énergétique faut-il avant tout (2 réponses possibles) ... ? (En % de réponses positives par proposition)

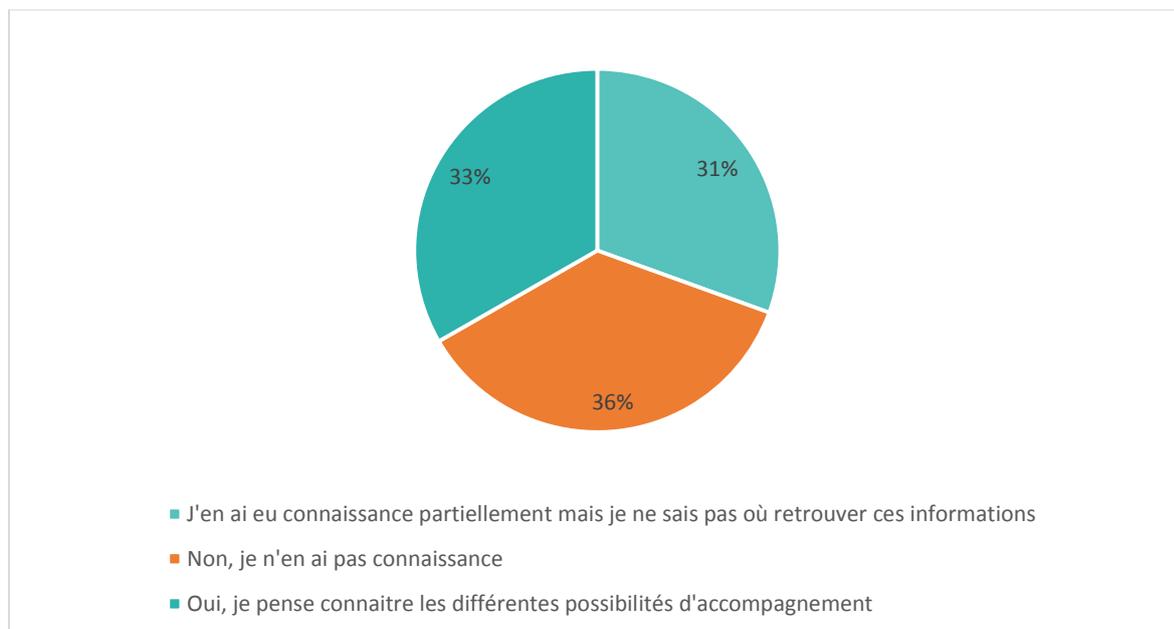


II.5. Selon vous, le programme d'actions du PCAET répond-il aux enjeux majeurs du territoire Estuaire & Sillon en termes de transition écologique ?

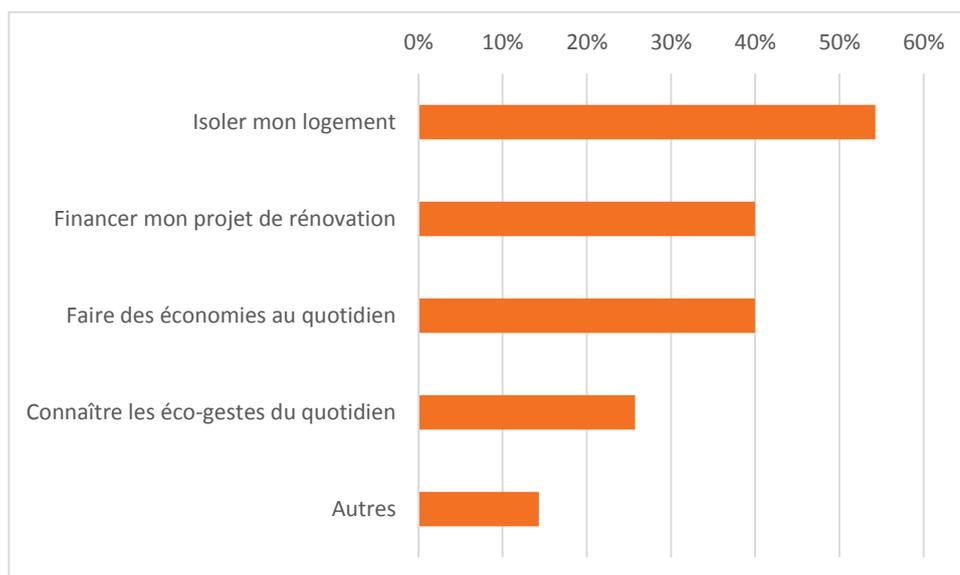


Améliorer son habitat

III.1. Connaissez-vous l'offre en matière de rénovation énergétique présente sur le territoire d'Estuaire et Sillon (accompagnement dans les projets d'amélioration de l'habitat, ateliers, défi énergie, etc.) :



III.2 Quels sujets vous semblent prioritaires à aborder dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ? (En % de réponses positives par proposition) :

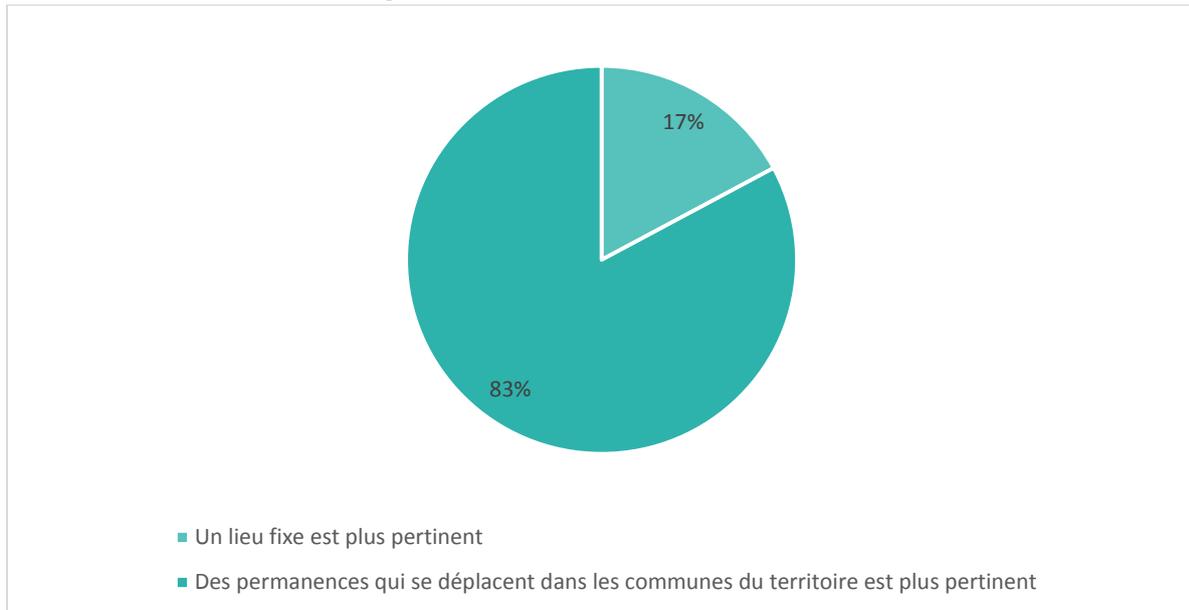


Autres propositions :

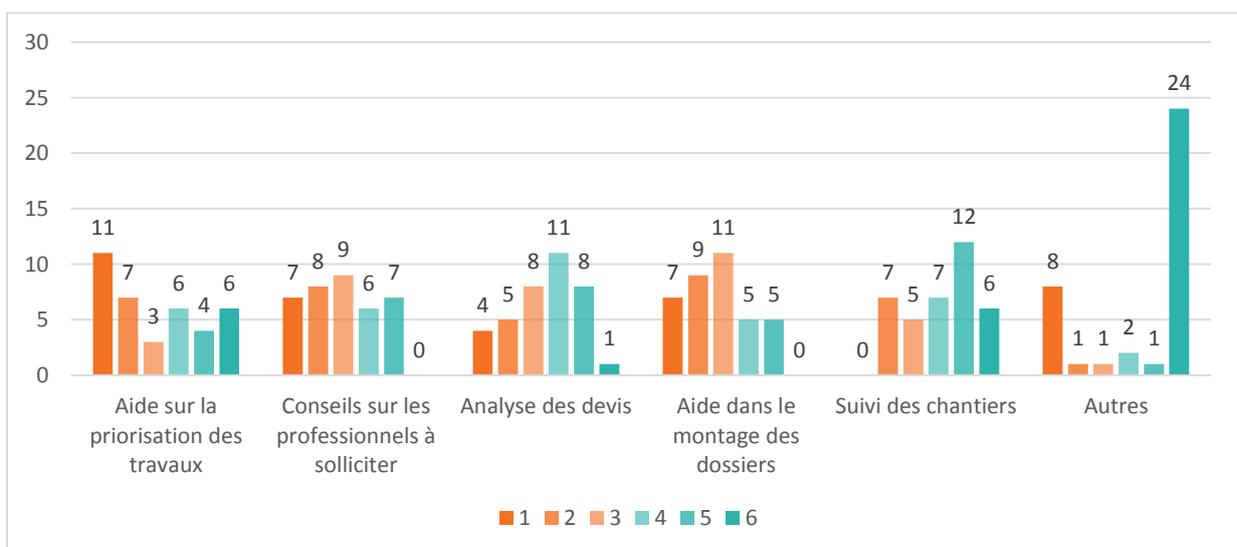
- Diriger vers des entreprises partenaires et sérieuses

- Réduction des nuisances sonores
- Que les gens aient la notion d'énergie carbonée ou non (cf. désinformation généralisée sur le nucléaire) + notion de type d'énergie adaptée à l'usage (l'électricité étant rarement le mieux pour le thermique > donc chauffage en biomasse et thermique solaire)
- L'utilisation de matériaux biosourcés et/ou de réemploi, le plus locaux possible
- L'empreinte écologique des différents modes de chauffage

III.3. Pensez-vous qu'il soit préférable que les permanences visant à accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation se tiennent dans un lieu fixe ou bien se déplacent dans les communes du territoire ?



III.4. De quels types d'accompagnement avez-vous besoin dans le cadre de vos projets de rénovation ? (En nombre de réponses)

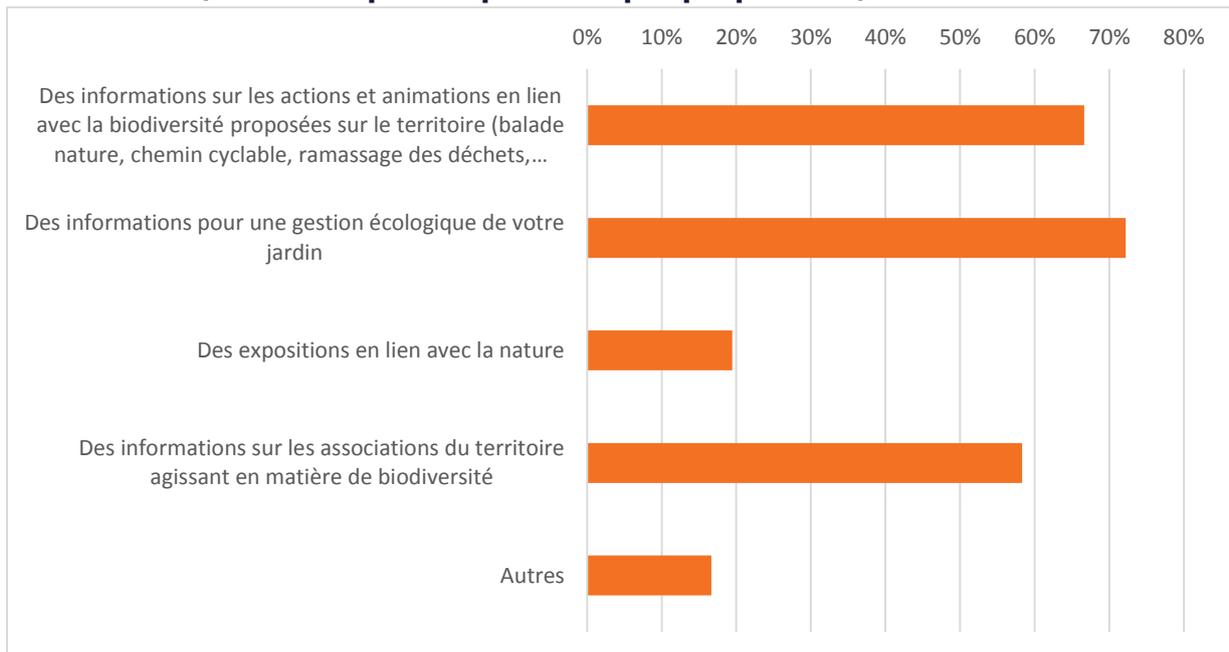


III.5 Si vous avez jugé avoir un besoin autre à la question précédente, quel est-il ?

- Amélioration du financement
- Aucun
- Aucun besoin car maison récente et bien isolée : chanvre, liège, solaire passif, bois, bien dommage d'être obligé de devoir répondre à cette question !!!!! Mes réponses ne sont pas à prendre en compte car complètement aléatoire, mise en diagonale....
- C'était a priori bloquant si je ne répondais pas
- Choix techniques (quels travaux, quelles performances, quels matériaux...). Financement (quelles aides financières disponibles, des collectivités proposent des aides additionnelles à celles de l'Etat, avec des bonifications pour l'usage de matériaux biosourcés par exemple) Comme l'Etat depuis fin 2020, élargir ces aides au-delà des foyers modestes pour inciter l'ensemble des citoyens à prendre part à ces pratiques vertueuses.
- Comment financer alors que nos plafonds de ressources ne nous donnent pas de subvention, facilités de crédit avec des données de rentabilité
- Etre informé. Je n'ai pas de projet de rénovation actuellement.
- Financement avant de recevoir les aides
- Information sur les différents aides financiers
- LE FINANCEMENT DE SES TRAVAUX
- Non
- Pas de besoin
- Quel type de rénovation ?
- Savoir où trouver facilement l'information sur les mesures d'accompagnement
- Un diagnostic précis

Protéger la diversité du territoire

IV.1. Que souhaiteriez-vous trouver au sein d'une « maison de la biodiversité » itinérante ? (En % de réponses positives par proposition)

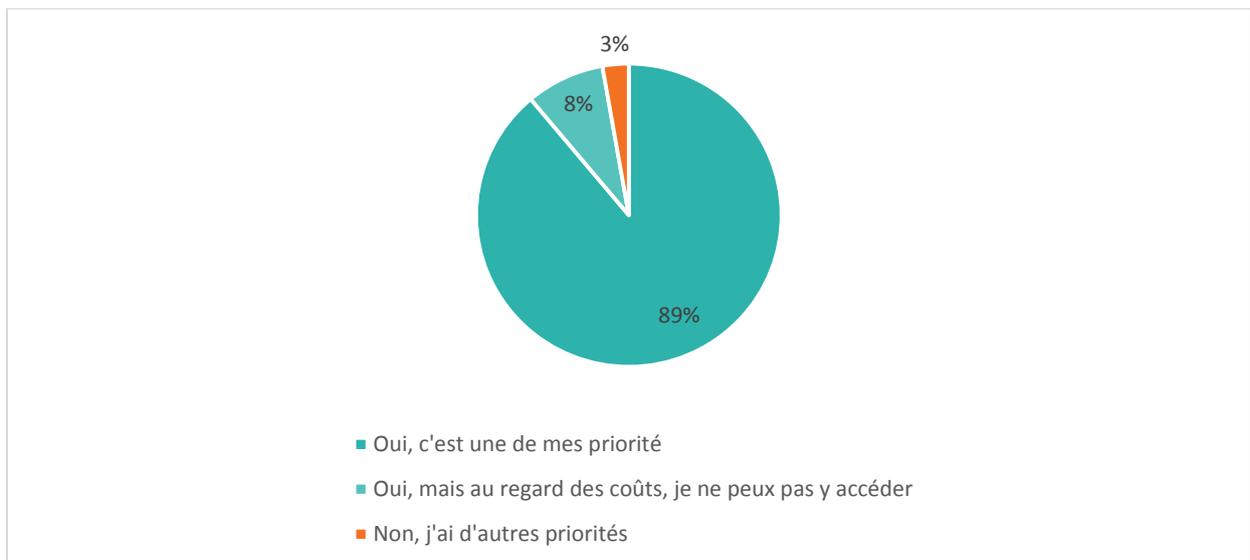


Autres propositions :

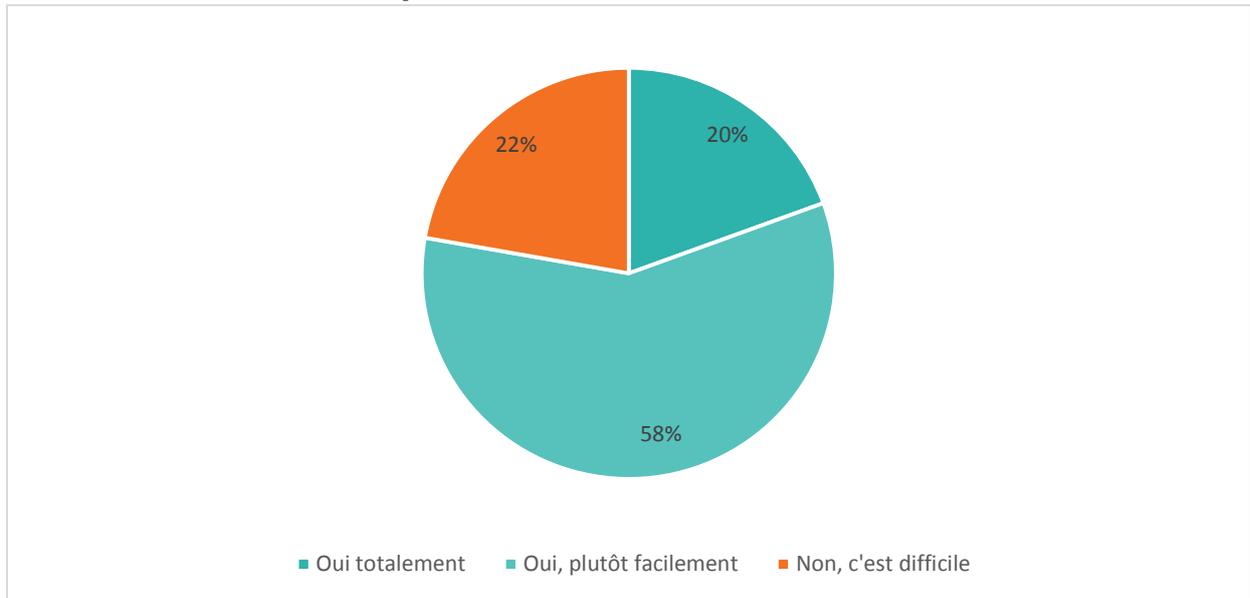
- des chantiers collectifs de mise en pratique sur des jardins partagés...
- itinérante = énergie dépensée...est-ce utile ?
- Le planning de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs
- Pour que les visiteurs puissent appréhender plus concrètement ce sujet, autrement que par de l'information parfois abstraite qui peut sembler plus lointaine, rendre cela accessible, "palpable", à la portée de chacun, par exemple en montrant des réalisations réelles (nichoirs, hôtels à insectes, abris à hérissons, etc.), en proposant des guides pratiques, des plans pour fabriquer soi-même ces équipements.
- Utilisation de pesticides aux alentours
- Les différentes pratiques permettant de préserver et d'enrichir la biodiversité, avec des exemples concrets en France ou en Europe

S'alimenter localement et sainement

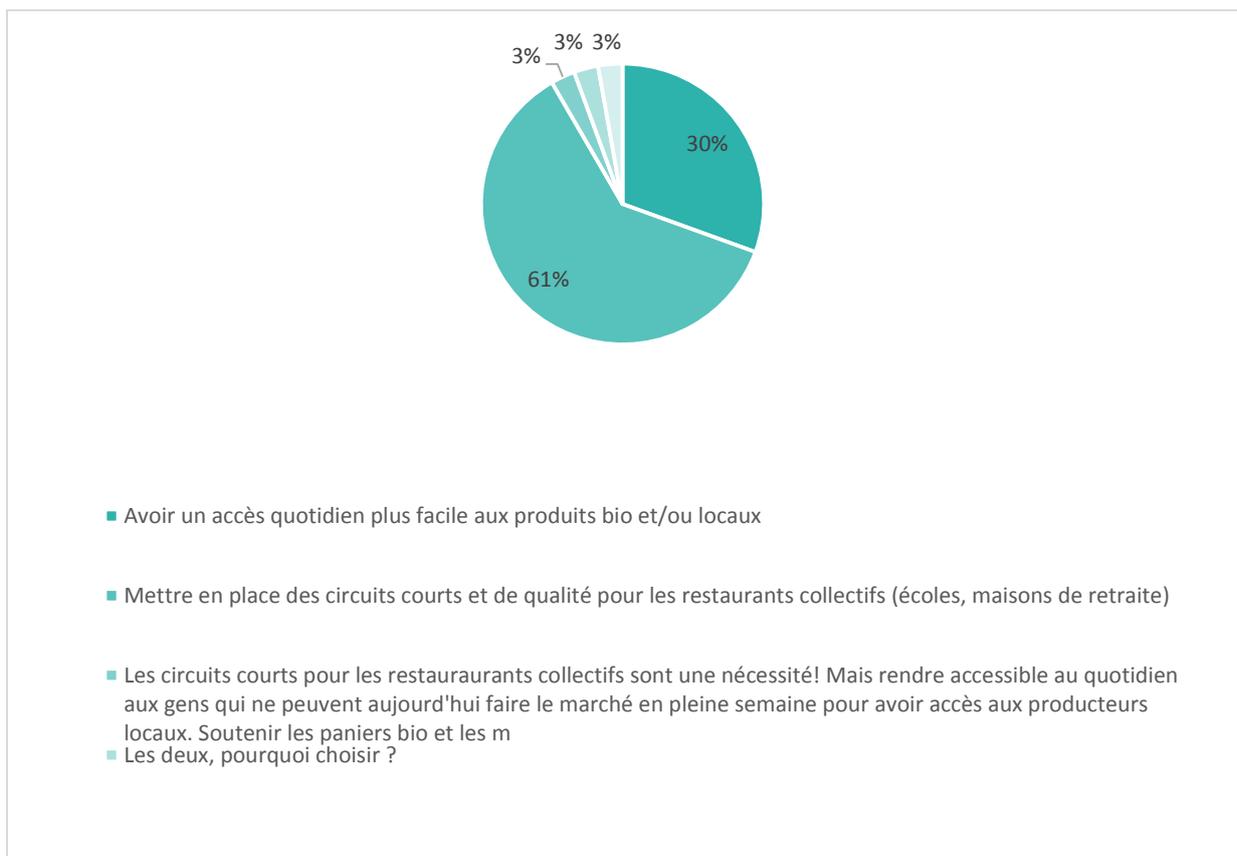
V.1. Avoir accès à une alimentation locale et de qualité, est-ce une priorité pour vous ?



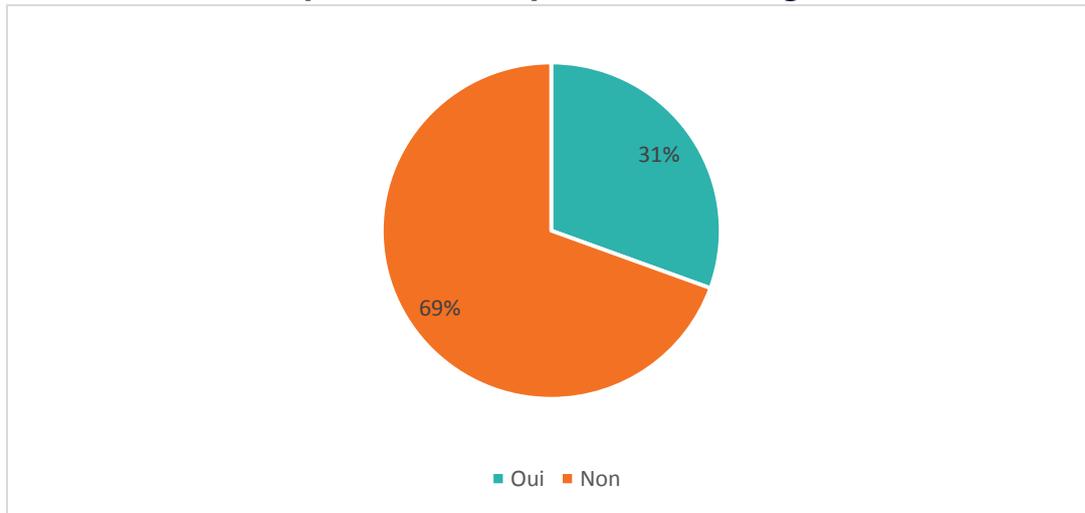
V.2. Pensez-vous qu'il soit facile, en Estuaire et Sillon, d'accéder à une alimentation locale et de qualité ?



V.3. Quelle est, selon vous, la priorité en matière d'alimentation sur le territoire ?

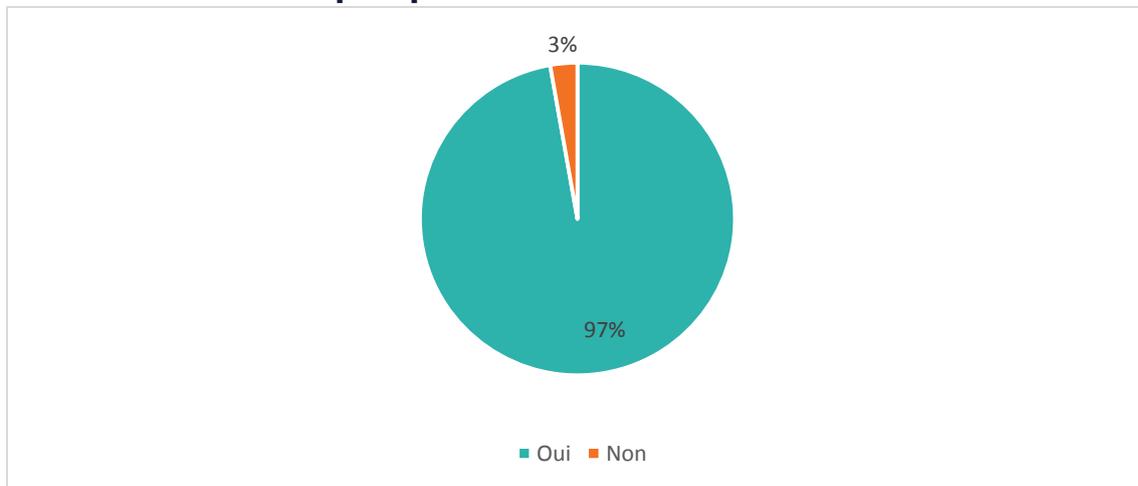


V.4. Seriez-vous intéressé(e) par un accompagnement permettant d'apprendre à cuisiner sain et équilibré sans dépasser votre budget alimentation ?

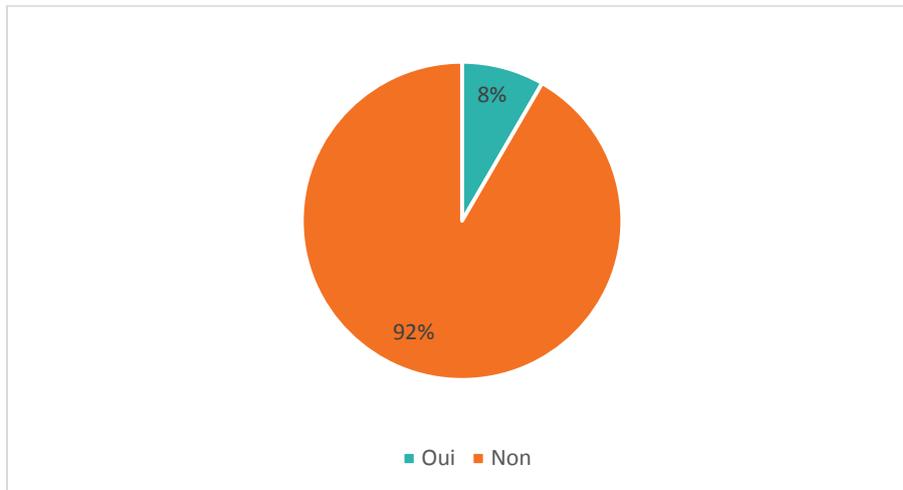


Participer au développement durable du territoire

VI.1. Savez-vous que le brûlage des végétaux est interdit car cela dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement ?



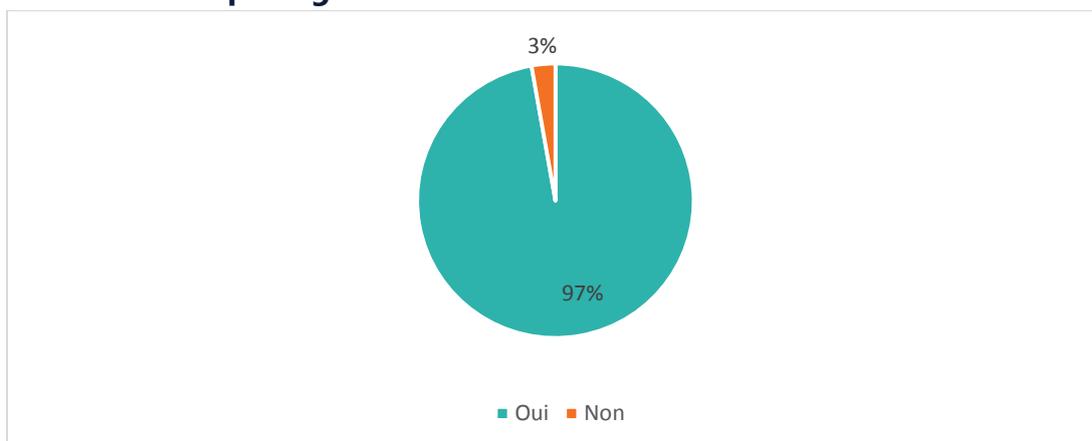
VI.2. Avez-vous eu recours au brûlage de végétaux dans votre jardin sur les 12 derniers mois ?



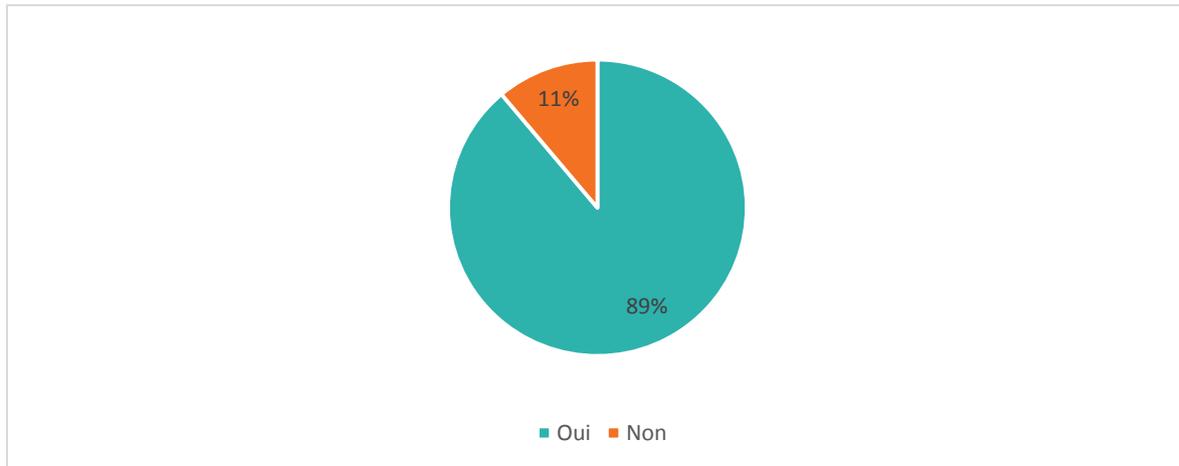
VI.3 Si oui pourquoi :

- Je pense que cela a un impact minime sur l'environnement
- Les horaires de la déchetterie ne correspondent pas à mes besoins
- Moi non, mais par contre quand on voit la fumée que ça fait, je me demande comment les autres peuvent le faire en toute impunité
- Pas de remorque, seulement le coffre de la voiture donc recours au brûlage pour éviter d'avoir à faire plusieurs tours le même jour à la déchetterie = passages comptabilisés alors que ceux qui ont les moyens d'avoir une attache remorque et une grande remorque payeront moins... ! Injuste !

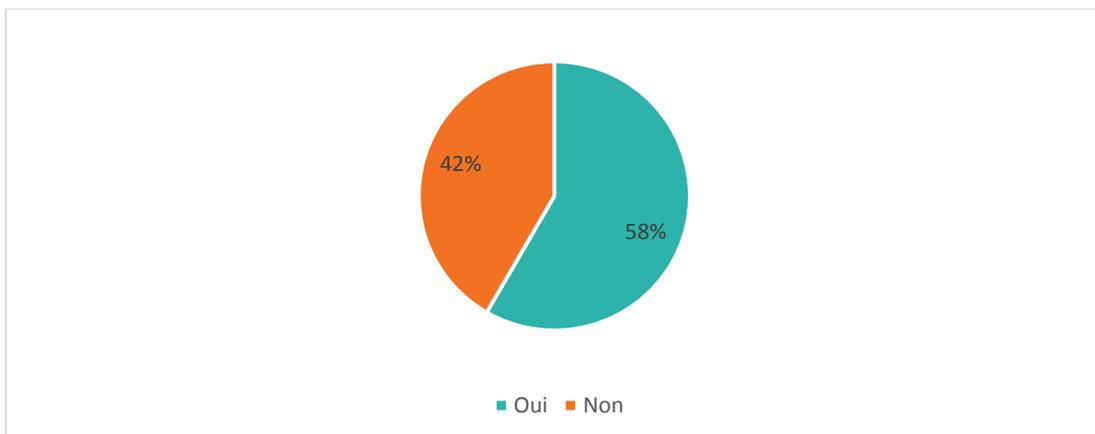
VI.4 Savez-vous qu'il existe des méthodes alternatives au brûlage des végétaux comme le compostage ?



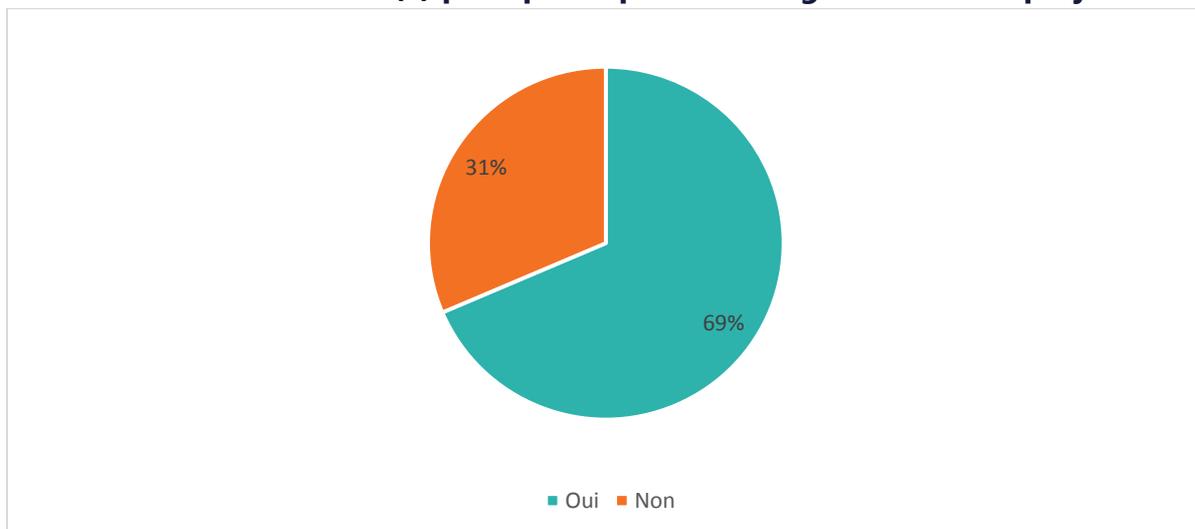
VI.5 Pensez-vous qu'il soit nécessaire de développer les projets d'énergies renouvelables sur le territoire (solaire, éolien, etc.) ?



VI.6. Savez-vous qu'il existe des projets d'énergie renouvelable participatifs, c'est à dire portés par des citoyens et/ou des collectivités locales ?



VI.7 Seriez-vous intéressé(e) pour participer à l'émergence d'un tel projet ?

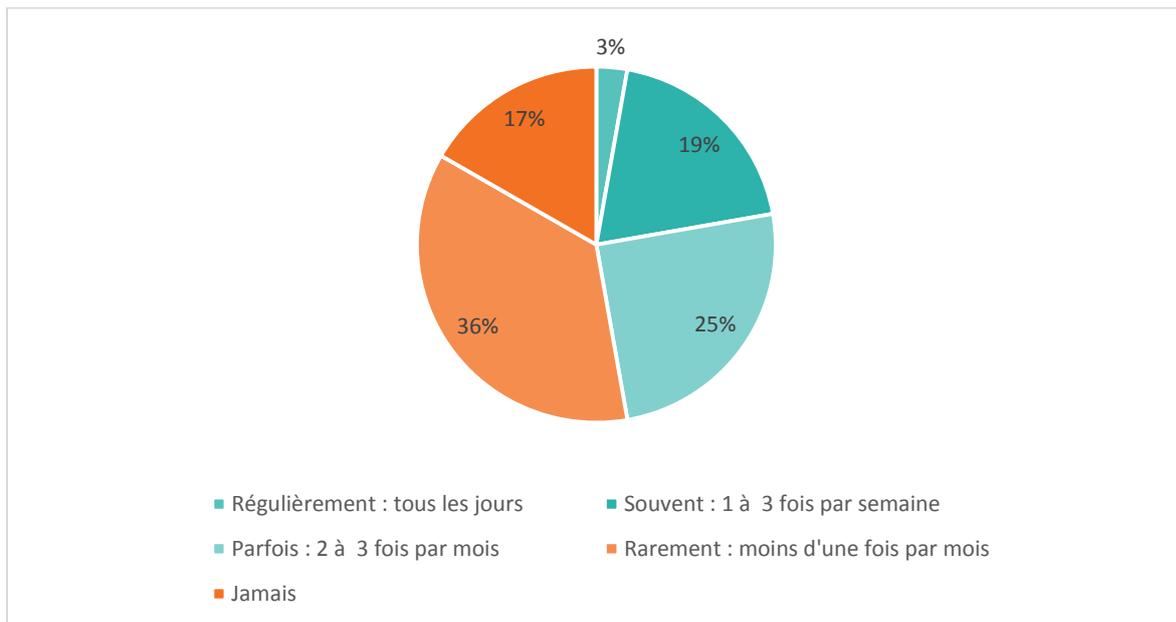


VI.8 Si oui, n'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées ici ou en fin de questionnaire !

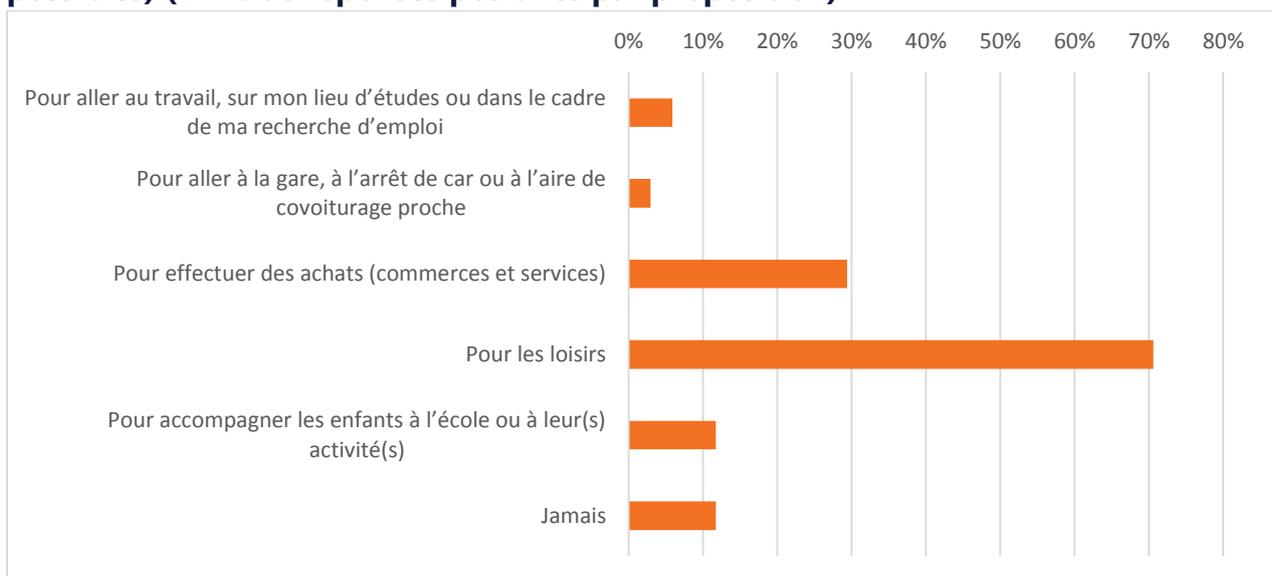
7 personnes ont laissé leurs coordonnées

Se déplacer sur le territoire

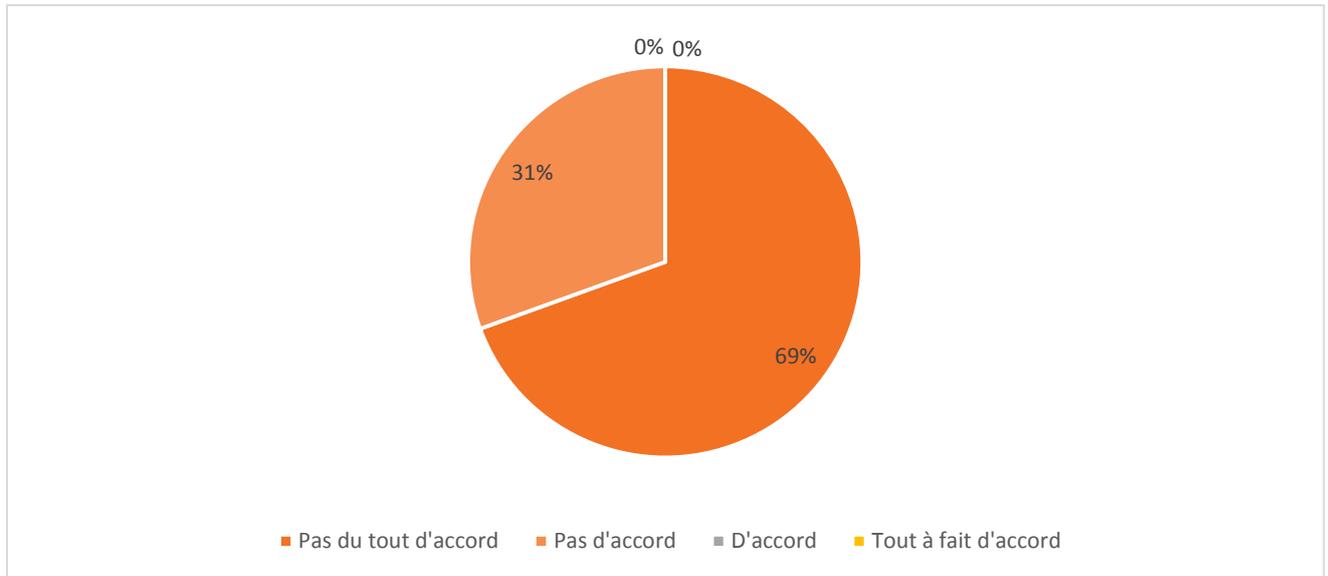
VII.1 A quelle fréquence utilisez-vous votre vélo ?



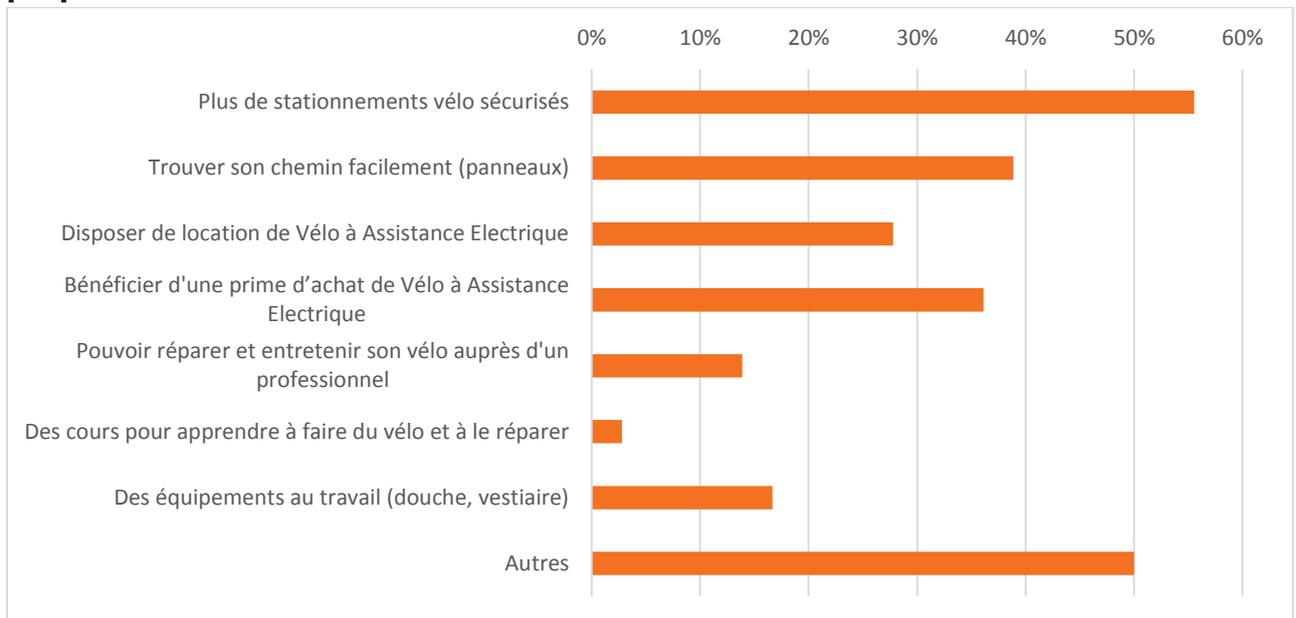
VII.2. Pour quels principaux usages utilisez-vous votre vélo ? (citer 2 réponses possibles) (En % de réponses positives par proposition)



VII.3. Selon vous, vous pouvez rejoindre à vélo en sécurité les communes voisines d'Estuaire et Sillon :



VII.4. Selon vous, quelles mesures sont à mettre en place sur le territoire en priorité pour augmenter la part des déplacements réalisés quotidiennement à vélo? (citer 3 réponses possibles) (En % de réponses positives par proposition)

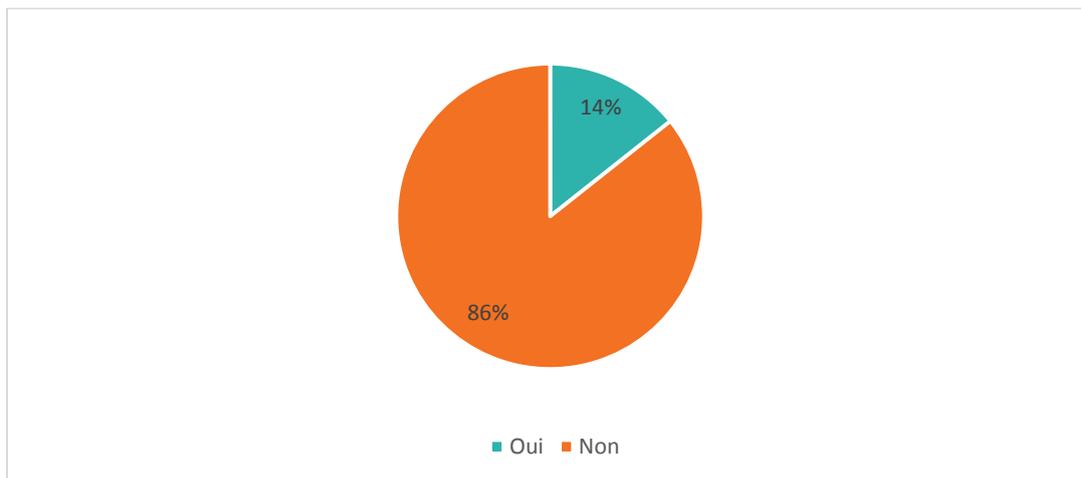


Autres propositions :

- Disposer de liaisons "vélos compatibles" entre les communes avec affichage pour sécuriser les parcours.
- Des pistes cyclables sécurisées
- Créer des pistes cyclables et RALENTIR LA CIRCULATION AUTOMOBILE NOTAMMENT DANS LES VILLAGES

- Des pistes cyclables cohérentes et sécurisées
- Création de pistes cyclable
- De vraies pistes cyclables qui ne sont pas en contact avec les voitures ! En tant que parents d'adolescents qui revendiquent leur indépendance, les voir partir en vélo est source de TRES GRANDES INQUIETUDES !!!!
- Dédiés et sécurisés pour les vélos.
- Des pistes cyclables sécurisées
- Des pistes «autoroutes» cyclables comme en Scandinavie qui permettent d'isoler un peu le cycliste de la voie voiture
- Des voies sécurisées
- Des pistes cyclables sécurisées et suffisamment répandues pour rendre possible l'usage du vélo au quotidien et le rendre "réflexe". La route du milieu est notamment très dangereuse et manque d'itinéraires alternatifs praticables en toutes saisons.
- Des parcours sécurisés !!
- Des pistes cyclables. On se fait raser par les voitures. Je ne peux pas laisser mon fils se promener en vélo en sécurité sur la comcom
- Des voies sécurisées
- Disposer pistes cyclables pour se déplacer en sécurité
- Des pistes cyclables (Par exemple : rue de la Chezine à St-Etienne)
- Bénéficier d'une prime d'achat vélo NON électrique. Un vélo électrique bas de gamme coûte plus cher qu'un vélo musculaire haut de gamme.

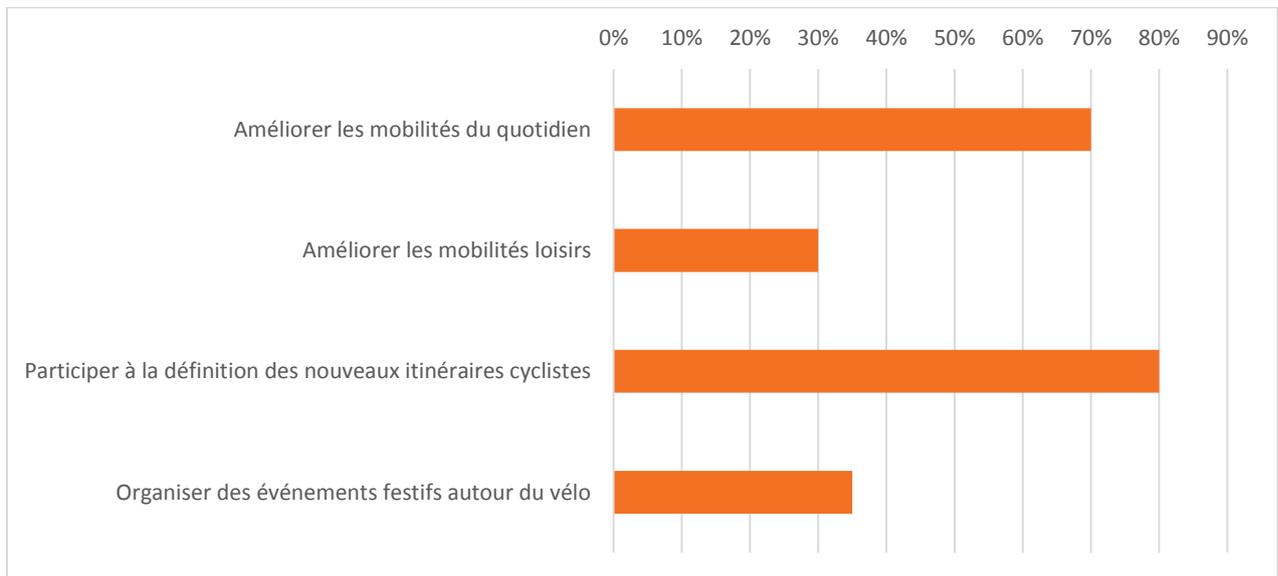
VII.5. Seriez-vous intéressé(e) pour faire partie d'un groupe d'utilisateurs qui ferait la promotion du vélo sur le territoire d'Estuaire et Sillon ?



VII.6 Vous souhaitez être associé(e) à cette action ? Merci de nous indiquer vos nom, prénom et adresse email.

4 personnes ont laissé leurs coordonnées.

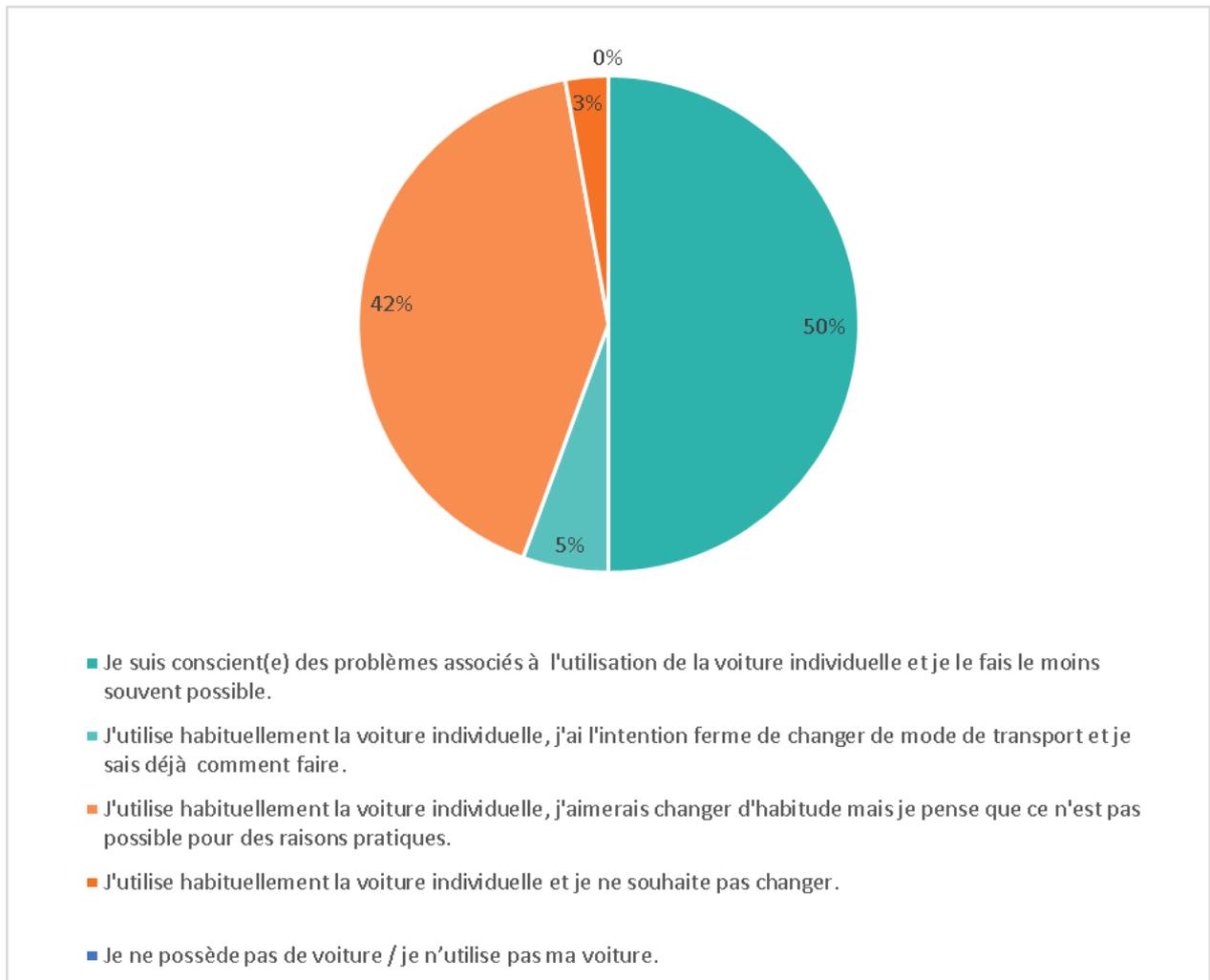
VII.7 Si oui, quel pourrait être, selon vous, le rôle de ce groupe : (En % de réponses positives par proposition)



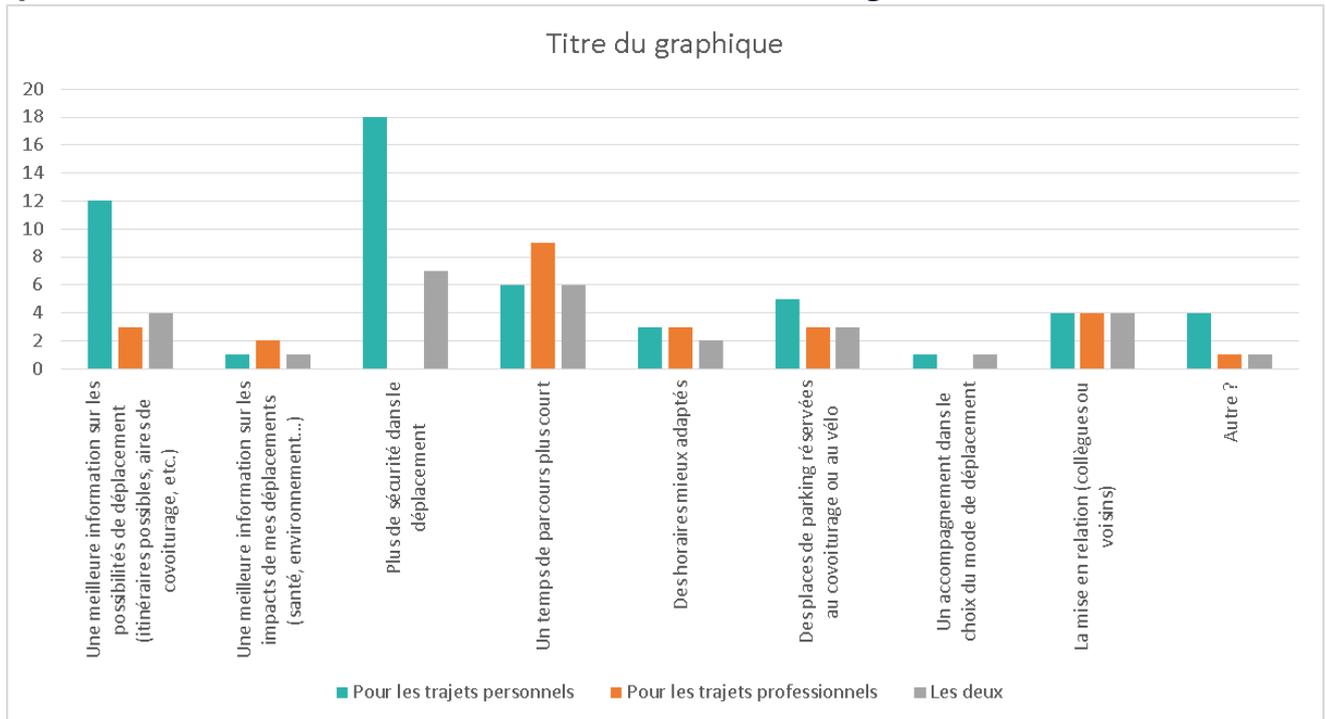
VII.8 Il existe des alternatives à l'usage de la voiture individuelle (fait d'être seul dans une voiture) comme le covoiturage, l'usage des transports en commun ou les mobilités actives (vélo, marche, etc.). Parmi les affirmations suivantes, laquelle vous correspond le mieux ?

VII.8 Il existe des alternatives à l'usage de la voiture individuelle (fait d'être seul dans une voiture) comme le covoiturage, l'usage des transports en commun ou les mobilités actives (vélo, marche, etc.).

Parmi les affirmations suivantes, laquelle vous correspond le mieux ?



VII.9 Qu'est-ce qui vous ferait utiliser davantage un mode de déplacement autre que la voiture individuelle comme le vélo ou le covoiturage ?



VII.10 Si vous avez coché autre, pouvez-vous préciser ?

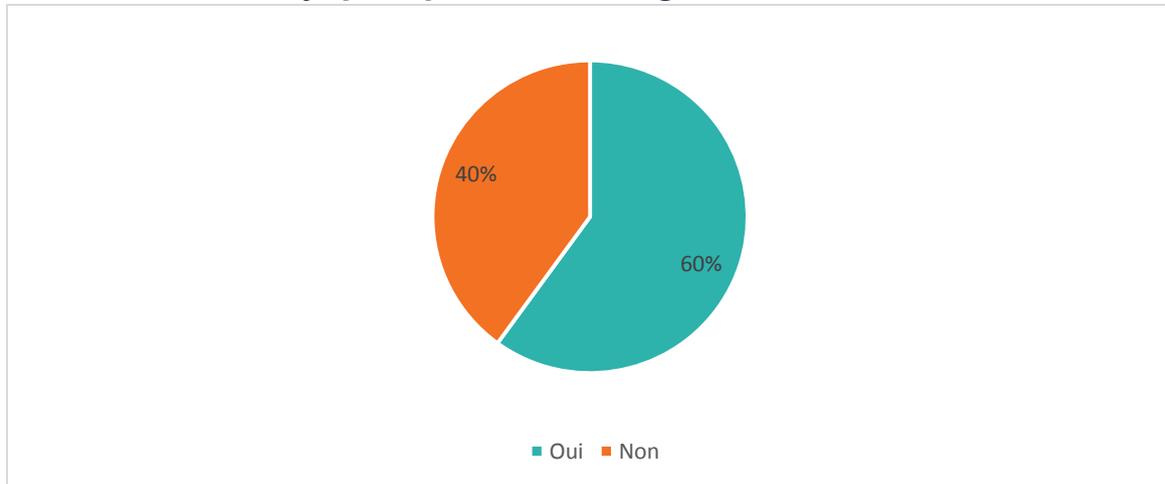
- Comment faire avec des horaires irréguliers, en travaillant à 50 km du domicile ?
- Comment oser promouvoir le vélo si on doit faire des kilomètres et donc partir dès 7h, dans le noir, avec un retour après 18h sur des routes nullement adaptées qui nous mettent en danger constamment !
- Des moyens de déplacements à petit prix pour les retraités (SNCF)
- Des prix plus attractifs pour le train, surtout pour les familles
- Quand on a des rdv médicaux sur ST Herblain, difficile d'utiliser les transports en commun
- Transport en commun St-Etienne --> Atlantis. Le train est cher. 5 € pour aller à Nantes

VII.11 Quel nouveau mode de déplacement seriez-vous prêt à adopter ?

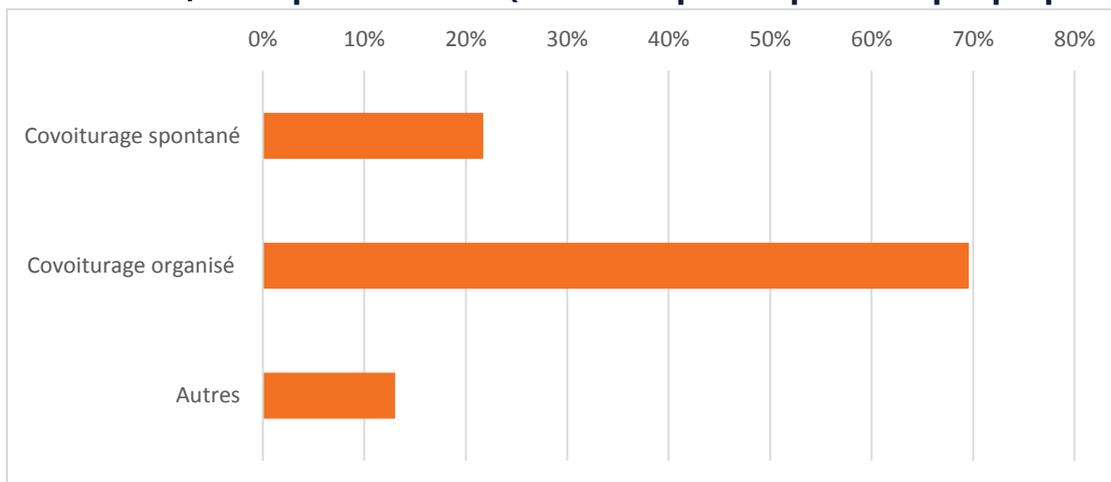
- Covoiturage
- Idéalement le vélo car aspect sportif, mais aussi car le car qui tourne à quasi vide ce n'est pas terrible. De plus le vélo on est « maître » de son timing, cependant 25/30 aller c'est trop en trajet pro..., et le car pose trop de problème d'horaire là où les fréquences des bus permettent bien plus de s'en accommoder
- Le train
- Le train pour aller à Nantes par exemple.....
- Le vélo à assistance électrique quand il y aura de vraies pistes cyclables, des routes qui ne me mettent pas en danger.
- Train
- Tram train avec des liaisons régulières axe Nantes Saint Nazaire
- VAE
- Vélo
- Vélo + train
- Vélo déjà adopté. Rues de La Chapelle Launay trop dangereuses pour rouler avec les enfants

- Vélo, train
- Voiture au biogncv partagé, trottinette partagé, vélo partagé
- Voiture partagée

VII.12 Avez-vous déjà pratiqué le covoiturage ?



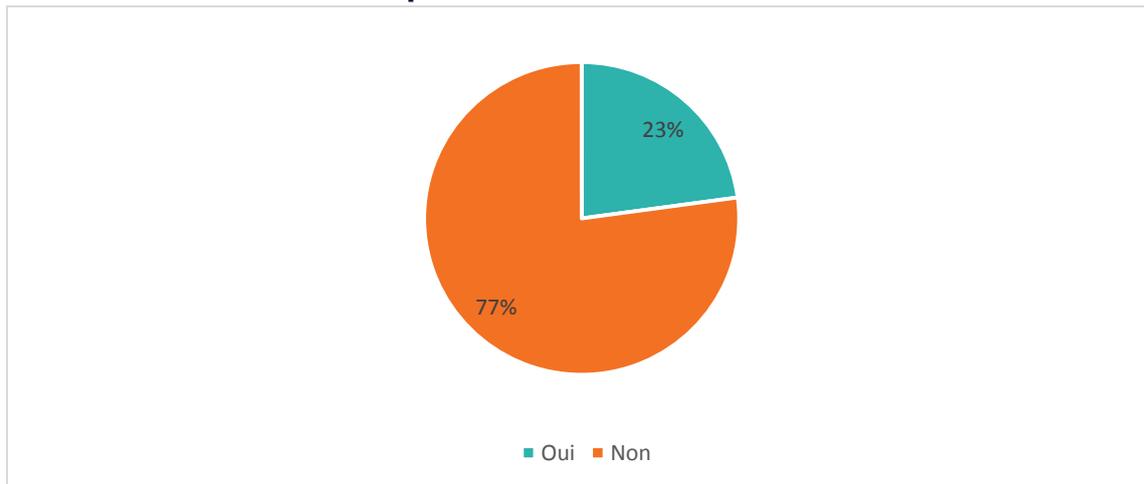
VII.13 Si oui, sous quelle forme ? (En % de réponses positives par proposition)



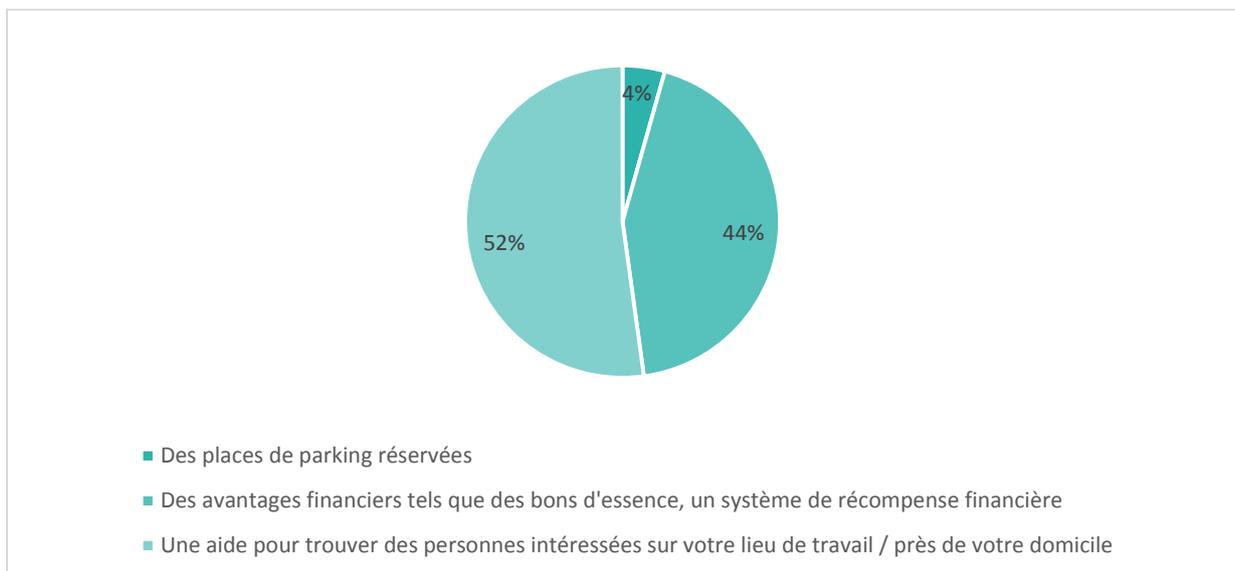
Autres propositions :

- Avec mes voisins, voisines et famille
- Avec des collègues
- Voisins

VII. 14 Connaissez-vous la plateforme de mise en relation Ouest Go ?



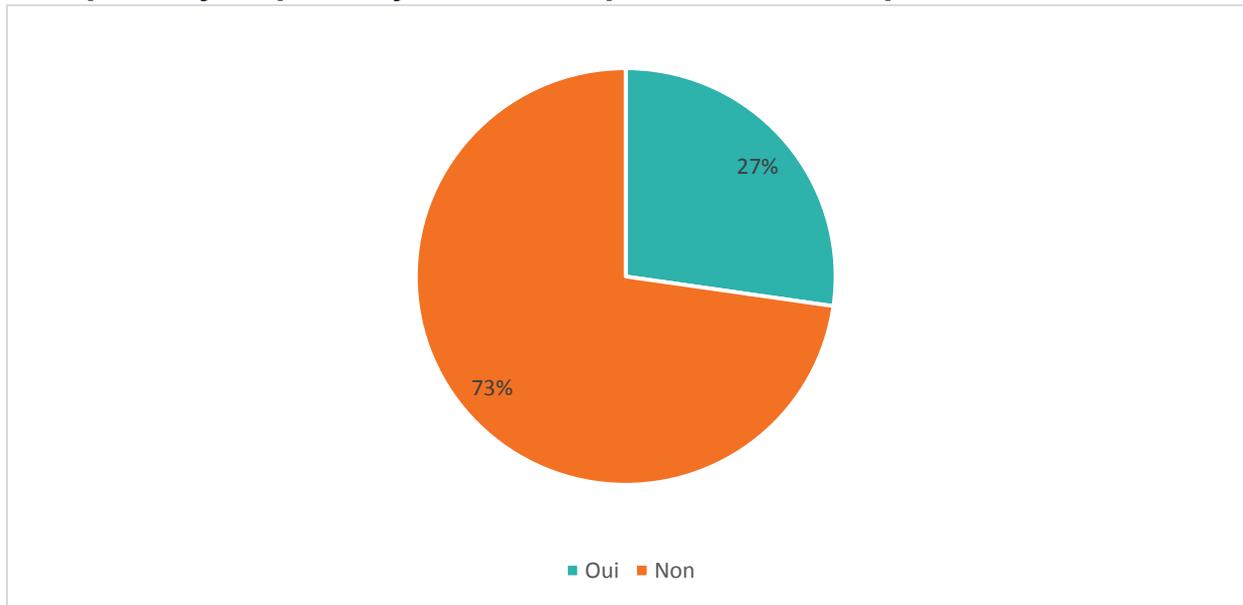
VII.15 Quelle mesure pourrait vous inciter à pratiquer davantage le covoiturage ?



Autres propositions :

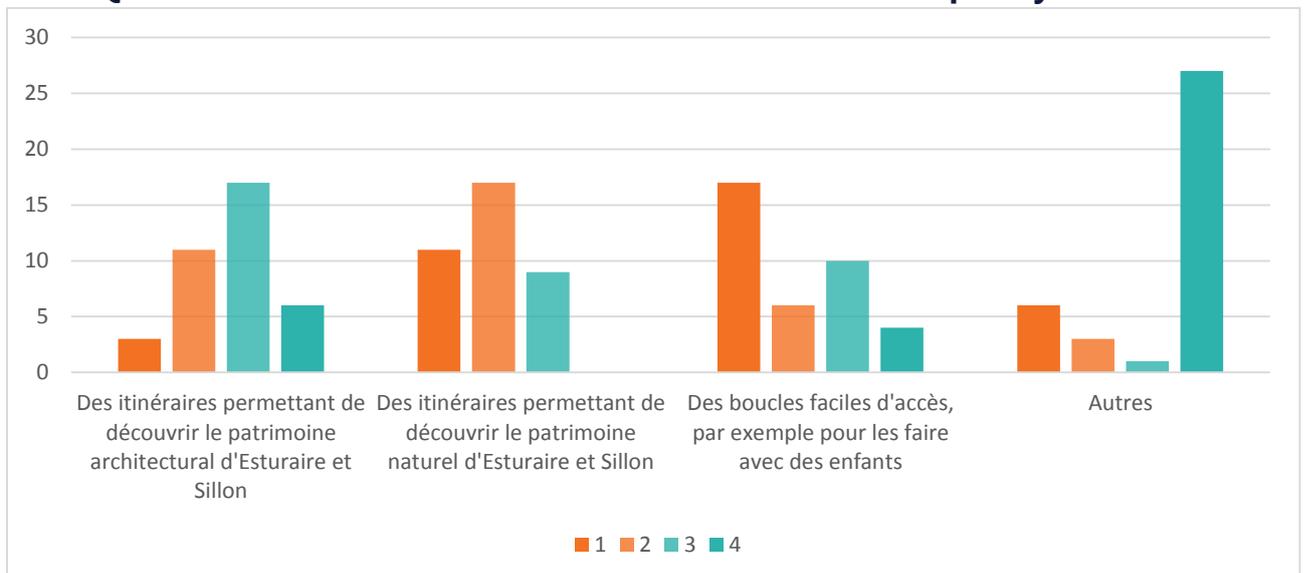
- Des abris piétons afin de ne pouvoir me rendre à pied au lieu de covoiturage sans avoir recours à ma voiture et pouvoir attendre au sec.
- Difficile si les déplacements sont irréguliers. Il vaut mieux une réelle politique de transport en commun avec des horaires fréquents. C'est beaucoup plus facile et ça permet de rester libre>
- Plus d'information, par exemple sur Ouest Go que vous citez dans la question précédente
- Réduction pour les retraités SNCF pour se déplacer quotidiennement en train sur des courts trajets
- Réponses 2&3 mais ce sont des radio boutons, et sinon comme pour le car, le covoit pose le souci de la dépendance : les horaires ne sont que rarement identiques et avoir un plan B adhoc n'est pas simple :(

VII.16 Seriez-vous intéressé(e) pour participer à un défi mobilité durable inter-entreprises ayant pour objectif de se déplacer autrement qu'en auto-solo ?



Le cyclotourisme

VIII.1 Quelles sont vos attentes en termes d'itinéraires touristiques cyclables ?



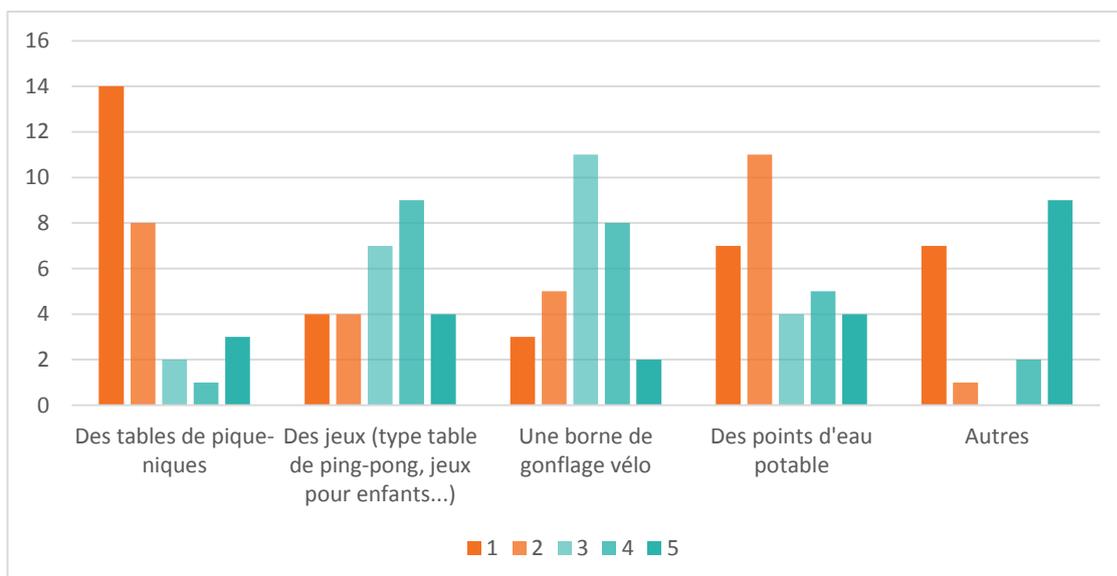
VIII.2 Si vous avez classé un besoin autre, pouvez-vous préciser ?

A nouveau, j'ai coché en diagonale... Désagréable de devoir répondre par obligation

- Culturel
- de la sécurité (limitation de la vitesse des automobiles qui roulent sur la même route que les parcours vélo.
- Des boucles sécurisées permettant de découvrir les centres-bourgs
- Des itinéraires pistes cyclables pour accéder aux besoins quotidiens (alimentaires, bricolage, écoles ...)
- Des itinéraires sport

- Des pistes cyclables sécurisées, par exemple le long de la D17, entre le carrefour de la Montagne et St-Herblain le long de la D17 entre le carrefour de la Montagne et
- Des pistes sécurisées
- Des liaisons aisées aux écoles équipements sportifs et culturels du territoire
- Est-ce vraiment une priorité les circuits touristiques vu que les offres d'hébergements et de restauration sont quasiment inexistantes sur le territoire
- Itinéraires « sportifs »
- Itinéraires intercommunaux et vers la zone de la Colleraye.
- Je m'en fiche de cette question, je ne fais pas de tourisme en vélo, c'est pénible ce genre de question où l'on est obligé de répondre
- Pas le choix de ne pas compléter la ligne
- Piste cyclable protégée
- Pouvoir bivouaquer ou pique-niquer tous les 15k

VIII. 3. Quels types d'aménagements et/ou de services souhaitez-vous trouver sur les itinéraires de cyclotourisme ?

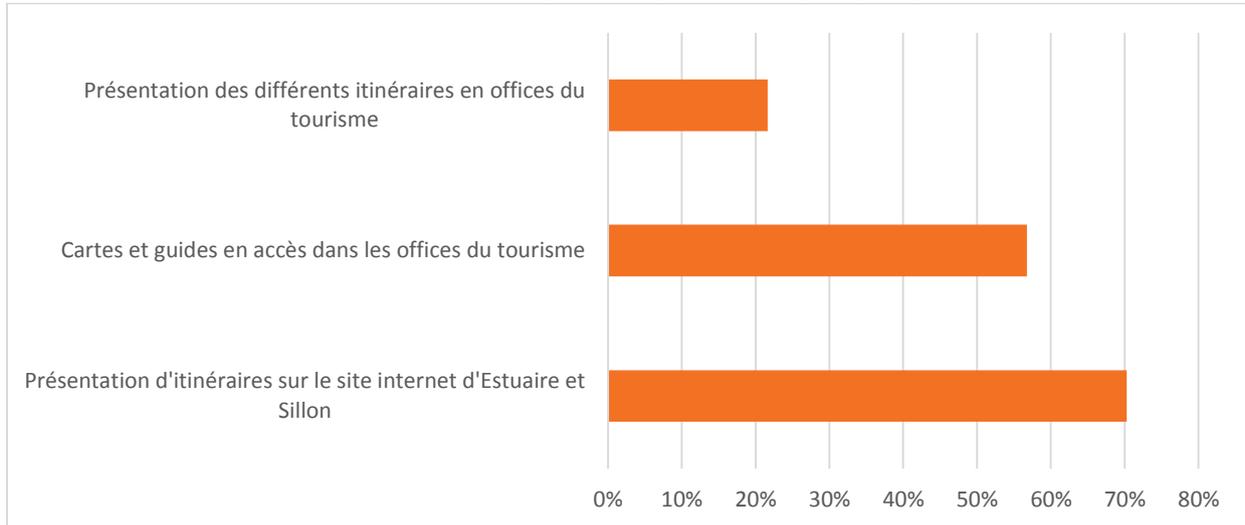


VIII.4 Si vous avez classé un besoin autre, veuillez préciser

- Agents de sécurité
- Balisage facile à comprendre
- Des abris, ou aires de bivouac pour développer le tourisme vélo
- Des circuits vélos pour atteindre les commerces en toute sécurité
- Des pistes cyclables sécurisées !
- Des WC clairement indiqués
- Eclairage écologique pour être vu
- Infos sur la faune et flore locale
- Je m'en fiche de cette question, je ne fais pas de tourisme en vélo, c'est pénible ce genre de question où l'on est obligé de répondre
- Le vélo doit pouvoir être un mode de déplacement quotidien, ces équipements cyclotourismes soit loin d'être une préoccupation pour climat !

- Ras j'ai juste mis autre en premier car aucun des autres points ne me semble utile car j'ai toujours une bouteille et une pompe
- Toujours de la SECURITE !

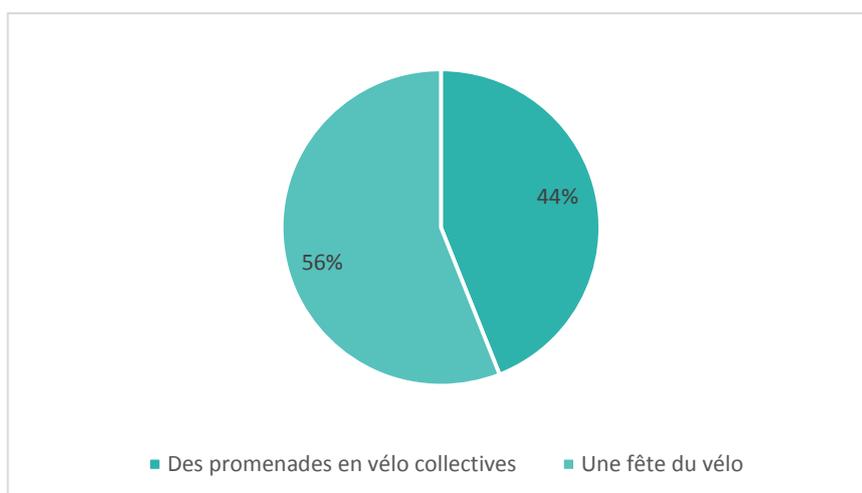
VIII.5 Quels types de communication vous seraient utiles pour vous renseigner sur les itinéraires vélos ?(En % de réponses positives par proposition)



Autres propositions :

- Application avec itinéraire actif pour utiliser en se déplaçant
- Aucune de vos propositions. Créer des pistes cyclables praticables par des retraités et des personnes pas forcément sportives et acrobatiques....
- Vanter la qualité des pistes sécurisées.

VIII.6 Seriez-vous intéressé(e) par des animations en lien avec le cyclotourisme sur le territoire tel ?



Autres propositions :

- Ateliers/cours de réparation/entretien participatifs, bourse aux vélos

- Je suis intéressée par un passage concret à la réalisation de pistes cyclables (comme en Hollande par exemple)
- Non

Souhaitez-vous apporter des informations complémentaires ?

Les avis formulés dans cette question ont été intégrés aux contributions.

Fin des résultats du questionnaire

Suites à donner à la consultation du public

Complété du présent bilan, le PCAET définitif sera soumis au conseil communautaire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon le 17 décembre 2020.

Les remarques et avis formulés seront à disposition en ligne sur le site de la Communauté de Communes (www.estuaire-sillon.fr).

Le PCAET définitif sera déposé sur la plateforme ADEME www.territoires-climat.ademe.fr.

ANNEXE 1 : ARRETE DU PRESIDENT PRESCRIVANT LA CONSULTATION PUBLIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

044-200072734-20201006-24-2020ARR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 08/10/2020

Affichage: 08/10/2020

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Arrêté n° 24 / 2020 DIRECTION : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

ARRETE PRESCRIVANT LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-19, L229-26, R122-17 et R229-51 à R229-56,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 1^{er} février 2018, par laquelle la Communauté de Communes Estuaire et Sillon a engagé l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

Vu le projet de PCAET arrêté par délibération en date du 19 décembre 2019 puis complété après avis de l'Etat, du Conseil Régional et de l'Autorité environnementale (MRAe) par délibération en date du 24 septembre 2020,

Vu les pièces du dossier soumis à consultation du public,

ARRÊTE

Article 1 : Objet de la consultation publique

En application des dispositions du Code de l'Environnement une consultation publique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est organisée sur le projet arrêté par le Conseil communautaire le 24 septembre 2020 après avis de l'Etat, du Conseil Régional et de l'Autorité environnementale (MRAe).

Article 2 : Modalités de la consultation

Cette consultation publique sera organisée par voie électronique sur le site internet de la Communauté de communes Estuaire et Sillon (www.estuaire-sillon.fr) ainsi qu'au siège de la Communauté de communes, 2 boulevard de la Loire à Savenay.

Article 3 : Durée de la consultation

La consultation publique aura lieu du lundi 26 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Article 4 : Composition du dossier

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- Le projet de PCAET arrêté le 24 septembre 2020 composé du diagnostic, de la stratégie territoriale, du plan d'actions et de l'évaluation environnementale,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 et en particulier son annexe composée du mémoire en réponse aux avis formulés sur le projet PCAET,
- L'avis de l'Etat,
- L'avis du Conseil régional,
- L'avis de l'Autorité environnementale (MRAe).

Article 5 : Modalités de la consultation

Durant la période de consultation définie à l'article 3 du présent arrêté le dossier est mis à disposition du public :

- Par voie numérique sur le site internet de la Communauté de communes Estuaire et Sillon à l'adresse suivante : www.estuaire-sillon.fr
- Au siège d'Estuaire et Sillon, 2 boulevard de la Loire à SAVENAY (44260), du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Article 6 : Observations du public

Les observations peuvent être formulées durant la période de consultation définie à l'article 3 du présent arrêté :

- Sur le site internet d'Estuaire et Sillon www.estuaire-sillon.fr ou sur l'adresse électronique dédiée : pcaet@estuaire-sillon.fr,
- Sur le registre papier mis à disposition du public au siège d'Estuaire et Sillon du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les observations réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération.

Article 7 : Evaluation environnementale

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, ce document fait partie des pièces soumises à la consultation ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale (MRAe).

Article 8 : Mesures de publicité

Un avis de consultation publique sera publié 15 jours avant l'ouverture de la période de consultation :

- Par voie numérique sur le site internet de la Communauté de communes Estuaire et Sillon : www.estuaire-sillon.fr.
- Par voie d'affichage au siège de la Communauté de communes Estuaire et Sillon et dans chacune des 11 communes d'Estuaire et Sillon.

Article 9 : Bilan de la consultation.

Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant un an à compter de l'adoption du PCAET sur le site internet d'Estuaire et Sillon : www.estuaire-sillon.fr

Article 9 : Suites de la procédure.

La Communauté de communes réalisera une synthèse des observations et propositions du public, au vu de laquelle le projet de PCAET pourra ou non être amendé avant approbation définitive.

Article 10 : Notification et exécution du présent arrêté.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- A Monsieur le Sous-préfet de Saint-Nazaire,

Fait à Savenay, le 6 octobre 2020



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rémy Nicoleau".

Rémy NICOLEAU

ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS

N°	Prénom NOM	Commune	Date
1	PH Robart		17/11/2020
Avis / Contribution			
<p>Bonjour</p> <p>Veillez trouver mon avis sur Ce PCAET :</p> <p><u>Elaboration et Consultation finale</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ce PCAET a le mérite d'exister sur le papier .La consultation des habitants si elle a commencé en 2019 ,s'est arrêté depuis et aucune consultation- N'a eu lieu depuis ;l'épidémie a certes bloqué les consultations mais la période de septembre octobre 2020 aurait pu être le moment d'un consultation .- La consultation actuelle des citoyens par internet et consultation réelle en un seul lieu est totalement insuffisante pour un débat citoyen . Un dossier de consultation aurait du être présent dans toutes les mairies d'Estuaire et Sillon . <p><u>Contenu de ce PCAET :</u></p> <p>Ce programme fourmille de propositions avec un éparpillement des actions proposées qui se résument à des projets de projets sans priorité définies.</p> <p>Le temps imparti à de nombreuses actions est pour certaines trop réduit pour avoir une efficacité sur le long terme .</p> <p>*<u>Projets d'actions qui existent déjà</u> (interdiction du brulage des déchets verts) ou sont évidentes (achats groupés des collectivités)et qui semblent du remplissage .</p> <p><u>Projet Energies renouvelables</u></p> <p>L'Eolien qui a un fort potentiel sur le territoire n'est pas mentionnée, un travail sur l'acceptabilité est nécessaire</p> <p>La Géothermie qui a un potentiel est à peine mentionnée</p> <p>Energie Bois Chaleur : ceci est un beau projet mais il est nécessaire d'évaluer le potentiel de production de bois par rapport</p>			

aux besoins sur les 20 ans à venir

Je remarque qu'aucune plantation de bois n'est prévue

Projet Ecocombust : ce projet pour assurer de l'emploi après l'arrêt de la centrale de Cordemais sera insuffisant pour assurer l'emploi local ,une concertation avec la métropole Nantes St Nazaire est nécessaire pour développer des industries créatrices d'emploi

Poste Economies d'énergie :

La réalité constatée qu'environ 25% des logements anciens sont des passoires énergétiques doivent attirer l'attention sur l'objectif d'isolation

mais avec des incitations beaucoup plus importantes qu'un point d'information .Les aides financières devraient être améliorés avec une garantie des prêts

accordés et une non limite de revenu pour ces prêts

P.A.T. .

Le plan reste à créer avec d'abord l'état des lieux de l'autosuffisance alimentaire potentiel de l'EPCI .Si le potentiel laitier et Viande bovine semble suffisant ,le potentiel maraicher est insuffisant et

Un encouragement à l'installation de jeunes ruraux sur des terres disponibles devraient être fortement facilité.

Voila quelques élément de contribution sur un programme de longue durée

Cordialement

PH Robart

N°	Prénom NOM	Commune	Date
2	Olivier Geffray	Saint-Etienne de Montluc	24/11/2020

Avis / Contribution :

Bonjour,

Le PCAET tel qu'il a été validé par l'équipe en place, se contente d'une baisse de consommation des énergies (donc pas seulement fossiles) de 19% en 2030 et 37% en 2050. Pour mémoire le scénario Negawatt demande une réduction de 59% pour 2050 !

Comme l'indique son nom, le PCAET est avant tout un plan, et comme telle il doit mettre en place des objectifs généraux déclinés en plan d'actions, des indicateurs de suivis, un calendrier ou échéancier) et des objectifs chiffrés par secteurs (ou objectifs).

Le PCAET (2020-2026) tel qu'il est présenté ne répond à quasiment aucun de ses critères. Tout juste savons nous que l'échéance est pour 2026 (puisque'il est programmé sur 6 ans) et qu'il a pour objectif de réduire la consommation énergétique finale de 22% en 2030 et 37% en 2050. Quant aux déchets, aucun engagement chiffré n'est proposé.

La filière bois-énergie, si elle veut être développée sur le territoire avec des ressources locales doit reposer sur l'exploitation des haies bocagères. Il convient donc, avant toute chose, de connaître les potentialités locales de la ressource. Or, si le PCAET s'intéresse à l'identification des projets d'énergies renouvelables thermiques, et notamment de réseaux de chaleur bois-énergie, sur le territoire (4 études prévues sur 6 ans pour 12 000 €), il fait totalement l'**impasse sur la ressource** ! Pourtant, chaque année 11 500 km de haies sont détruits en France, ce qui est une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques visibles sur nos territoires ; alors même que nous devrions, pour atteindre les engagements de la France pris lors l'accord de Paris à la COP21, avoir doublé le linéaire existant d'ici à 2050. Aussi, le 4 octobre 2019, au Ministère de la transition écologique et solidaire est lancé officiellement, par des agriculteurs, un label pour encadrer les bonnes pratiques de gestion des haies et leur valorisation par des filières durables et locales : le *label Haie*.

Un détail parlant, le seul référent évoqué par la fiche 2.1.3, spécialiste pour cette filière, est Atlanbois qui est une association plutôt tournée vers la production. Étonnamment, il n'est fait nul référence au CIVAM ou au Pôle Bocage Pays de la Loire.

Pour information, le CIVAM Défis (44) a été missionné en 2010 pour réaliser une « étude visant à l'estimation du potentiel bois-énergie sur le territoire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres ainsi qu'à l'analyse des conditions de création d'une filière de valorisation locale ». Plusieurs collectivités ont sollicité le CIVAM Défis pour des études du même type. De plus, le CIVAM Défis propose par ailleurs la réalisation de Plans de Gestion du Bocage (PGB), permettant la planification dans le temps et dans l'espace (à l'échelle de l'exploitation, et bientôt de la commune).

On peut espérer, mais sans guère d'illusion, que lors de l'élaboration du PCAET des élus se soient rendus à la dixième journée (22 janvier 2019) d'échanges et de rencontres sur le bocage : « la création d'un collectif régional au service de l'intérêt général », organisé par le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays-de-la-Loire et l'Association Française des Arbres Champêtres et des agroforesteries en Pays de la Loire. Y était notamment évoqués l'état d'avancement du projet « *Label Bois Bocage Géré Durablement* ».

Puisque dans le PCAET sont développées plusieurs fiches sur la biodiversité (qui n'est pas l'objet sensu stricto du PCAET, et dont on peut donc se demander si elles y toutes ont leur place), c'était au moins l'occasion de faire le lien entre le maintien des haies et la biodiversité. Car une gestion durable du bocage (entretien, restauration, et plantation des haies) contribue au maintien, voire à l'augmentation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, du recyclage des polluants, etc.

Dans le même ordre d'idée, c'était aussi l'occasion d'évoquer *Terra innova, une jeune entreprise de Loire Atlantique qui propose notamment la réalisation de haies sur talus à faible coût grâce à la valorisation des terres de chantiers du BTP. L'entreprise propose également d'utiliser certaines terres de chantier, sélectionnées en amont, pour modifier la structure de sols qui pourraient être soit trop légers (apport d'argile), soit hydromorphes (apport de sable), en fonction évidemment des gisements de sols locaux, et travaille sur une expérimentation permettant de créer de la matière fertile (terre végétale) à partir des terres de chantiers stériles (terres minérales)*. Et là nous abordons une autre thématique du PCAET pour laquelle l'articulation apparaît évidente, à savoir la « sobriété énergétique » à travers le recyclage des déchets.

Aussi, à ce stade, nous découvrons qu'il n'existe aucune réflexion transverse entre les différentes thématiques.

Enfin, deux solutions de production d'énergie, à fort potentiel, sont **totale**ment **oubliées** alors qu'elles sont clairement évoquées dans le SCOT

- *la géothermie qui est en plein développement dans la région Pays de la Loire. Produite localement par exploitation de la chaleur des sols et des eaux souterraines, cette énergie a pour avantage de limiter les pertes, la pollution et les coûts liés aux transports. Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) identifie des poches d'aquifères favorables à l'exploitation de la géothermie basse énergie sur la moitié du périmètre du Scot, principalement au Sud-Ouest et le Nord et l'Est, excluant le centre du territoire. Le potentiel géothermique très basse énergie quant à lui, méconnu et jugé intéressant par le BRGM, concernerait les secteurs lithologiques de granite et de gneiss au Sud et à*

l'Ouest de Nantes.

- *L'aérothermie. Les températures hivernales minimales qualifiées de « moyennes » par rapport à l'ensemble de la France rendent possible l'exploitation de l'aérothermie sur le territoire. Assez bien exploitée en région Pays de la Loire (avec près de 54 000 pompes à chaleur), ce procédé innovant gagnerait à se développer encore davantage sur le territoire du Scot.*

En résumé :

- **pas de liens entre les différentes actions qui apparaissent ainsi complètement décousues, ce qui dénote une absence profonde de vision et de cohérence stratégique ;**
- **une connaissance (très) partielle des acteurs et des actions sur le territoire régional et départemental, ce qui montre une réflexion autocentrée, sans (véritable) concertation avec les territoires périphériques ;**
- **un manque total d'ambition financière (12 000 € en six ans pour 4 études) sans aucune réalisation concrète : on ne peut se contenter de simplement commander des études et faire de la concertation alors qu'il y a urgence climatique ;**
- **un concertation improductive avec les citoyens de la communauté de communes :**
- **pas de concertation sur la stratégie à mettre en place, ce qui donne le résultat mentionné en 1 ;**
- **pas de réel volonté de communiquer sur le PCAET pour implique les citoyens, a minima sur les plans d'action (la réunion de Malville pour décider n'a réuni guère plus de 15-20 personnes) ce qui donne le résultat mentionné en 2.**
- **aucun projet pour évaluer l'impact de la circulation de transit sur la santé (notamment en mettant en place des capteurs aux endroits stratégiques, notamment sur les bords de la D117) ;**
- **pas de réflexion, et encore moins de projet pour limiter la circulation de transit, gros émetteur de polluants et de gaz à effet de serre ; a minima une concertation avec les intercommunalités périphériques étaient nécessaires, alors que paraît un projet de train métropolitain mis en avant par la liste Nantes ensemble pour les élections municipales de Nantes ;**
- **pas de réflexion concernant le développement ou l'implantation des**

plate-formes logistiques, à croire que la circulation des camions ne posent aucun problème de santé publique ;

- **d'ailleurs, il n'y a pas de plan pour l'amélioration de la qualité de l'air (dans lequel on pourrait évoquer la circulation routière bien sûr, mais aussi l'utilisation des pesticides et des engrais et la circulation fluviale - source de pollution principale au soufre).**

En conclusion :

Le 1 septembre 2018, le secrétaire général de l'ONU **Antonio Guterres** voulait faire de 2020 une date-butoir pour mener des actions en profondeur afin de limiter le réchauffement climatique sous la fameuse limite des 2 degrés au-dessus des températures de l'ère pré-industrielle, même si les indicateurs suggèrent déjà qu'il sera difficile de tenir cet objectif, sans parler d'un maintien sous les 1,5 degré. Il rappelait l'urgence de la situation et le compte à rebours qui nous rapproche d'une situation incontrôlable. Regrettant une "*paralyse*" dans l'action et la prise de décisions contraignantes, il indiquait qu'il ne restait environ que deux ans (en 2018) avant que la situation nous échappât et entraînât des "*conséquences désastreuses*".

L'ambition de l'intercommunalité face à se défi paraît des plus minimaliste : 2,3 M d'euros sur 6 ans sur les 51 Md'euros de budget annuel cela représente 0,01% du budget total au bout de 6 ans !

Cordialement.

Olivier Geffray

Saint-Etienne de Montluc

Contributions intégrées au questionnaire (dernière question : Souhaitez-vous apporter des informations complémentaires ?)

N°	Prénom NOM	Commune	Date
3	Laurence Hervouet	Campbon	Intégré au questionnaire
Avis / Contribution			
La mise en place de stationnement vélo est primordiale dans chaque centre-ville, cela me semble actuellement le 1er frein à l'utilisation du vélo. Leur mise en place étant facilement visible, cela encouragerait rapidement l'utilisation du			

vélo.			
N°	Prénom NOM	Commune	Date
4	Régine CASSIN		Intégré au questionnaire
Avis / Contribution			
<p>Il me semble que la consultation est très en deçà de ce qu'un citoyen peut être amené à dire sur les orientations du PCAET telles qu'elles sont exprimées dans le document.</p> <p>1 Les grandes orientations ressemblent à des incantations qui ne sont pas assorties de propositions d'actions. Si elles sont ambitieuses, le questionnaire proposé reste ciblé sur la rénovation de l'habitat ou la circulation en vélo ou par covoiturage et est, du coup, très décevant.</p> <p>2 Ces orientations apparaissent très paradoxales compte tenu des projets d'artificialisation des terres (sans compensation) qui touchent les communes du fait de la politique de logements.</p> <p>3 Il n'y a pas vraiment de sens à multiplier les logements si n'est pas pensée à l'avance une vraie politique de mobilité pour laquelle rien n'apparaît dans le PCAET.</p> <p>4 Comment conjuguer les circuits courts et l'alimentation de proximité compte tenu de l'utilisation grandissante des terrains pour des lotissements, des parkings, des voies de circulation?</p> <p>4 Notre territoire est très déficitaire en capacité d'absorption carbone par rapport aux émissions. Quelles actions sont-elles prévues pour diminuer la circulation automobile et notamment le transport routier très important sur l'axe Nantes Savenay? (précision : le diminuer n'est pas le déplacer)</p> <p>5 Pourquoi ne pas travailler sur la qualité des réseaux permettant de développer le travail à distance?</p> <p>6 Pourquoi ne pas utiliser des aires déjà artificialisées du fait du projet NDL pour installer des zones d'activités?</p> <p>7 Il faudrait différencier ce qu'on appelle les sources d'énergie renouvelables. Toutes ne sont pas égales en terme de performance énergétique, d'impact environnemental, de pollution visuelle, d'émission de carbone sur leur durée de vie.</p> <p>8 Est-il autorisé de penser la modernisation, voire l'élargissement de la ligne ferroviaire Nantes Savenay ? Est-il possible d'étudier le coût et l'impact d'une navette fluviale?</p> <p>Ce message se veut militant d'une ambition plus forte.</p>			
N°	Prénom NOM	Commune	Date
5			Intégré au questionnaire
Avis / Contribution			
<p>Beaucoup de "bla-bla" et peu de réalisations pratiques... Ainsi la location des VAE qui devaient être mis en place en septembre 2020, aucune information début novembre donc ne parlons pas de la mise en pratique... A la Saint glinglin?</p>			
N°	Prénom NOM	Commune	Date
6	Etourneau, Pascale	SAVENAY	Intégré au questionnaire

Avis / Contribution			
<p>Cette consultation est trop orientée sur l'usage (bien entendu bénéfique) du vélo. La mobilité décarbonée n'est pas le passage du car diesel au vélo !</p> <p>Qu'en est-il de l'usage des véhicules électriques au sein de l'intercommunauté ?</p> <p>Qu'en est-il de la réduction du flux de véhicules sur les routes nationales autour de Savenay et leur contingent de nuisances: pollution sonore, particules fines qui pourraient être diminuées grâce à une limitation de la vitesse comme cela est faite en périphérie de chaque ville (passage de 110 à 90 voire 70 km/h), édification de murs anti-bruit.</p>			
N°	Prénom NOM	Commune	Date
7	Arthur NOEL	Malville	Intégré au questionnaire
Avis / Contribution			
<p>Merci de votre action , l'échelle locale est un point non négligeable pour des actions plus concrètes, percutantes et réalisables à plus court terme que les politiques nationales</p>			
N°	Prénom NOM	Commune	Date
8		Cordemais	Intégré au questionnaire
Avis / Contribution			
<p>Je n'ai volontairement pas inscrit mon nom et mon email parce que j'aimerais que tout le monde soit informé des différentes actions, pas seulement ceux qui répondent à ce sondage.</p> <p>Je précise que j'étais présent aux deux réunions de préparation du PCAET durant lesquelles j'ai laissé mon email et que je n'ai pas été averti par email de cette consultation. En tant que membre du conseil de développement, j'ai trouvé tout à fait éloquent que le conseil de développement n'ai pas été invité à la deuxième séance publique alors que c'est précisément l'instance qui est censée recueillir l'avis des citoyens et les amener à travailler sur les sujets du PCAET.</p> <p>Quel mépris des instances citoyennes !</p> <p>J'ai quand même le plaisir de voir qu'une proposition que j'ai soutenue a été retenue "Créer un espace d'information et d'animation autour des enjeux et initiatives de protection de la biodiversité du territoire". Le budget alloué de 10 000 euros et le budget humain de 4 jours par an me laissent dubitatifs !</p> <p>Par ailleurs, ce sondage n'est pas une consultation sur le PCAET ce qui vous évite bien de collecter des avis sur votre travail. Ce PCAET est clairement un travail sans ambition qui ne remplit même pas les objectifs définis par l'Etat ce que vous semblez assumer sans complexe.</p>			
N°	Prénom NOM	Commune	Date
9	Le Ménahèze Gwendal	Cordemais	Intégré au questionnaire
Avis / Contribution			
<p>Une aide à la location de broyeurs de végétaux éviterait le brûlage illégal, inciterait à la valorisation des déchets verts et à des pratiques vertueuses pour la biodiversité au jardin (paillage, compostage...) tout en favorisant les entreprises</p>			

locales de location de matériel.

Mise en place d'aires de compostage collectif (surtout pour les foyers sans jardin ou à petits espaces).

Informers, sensibiliser, inciter à l'utilisation de matériaux bio-sourcés, locaux, de réemploi pour construire ou rénover son

logement. Ainsi qu'à viser des performances énergétiques importantes (éviter l'effet pansement à court-terme qui réduit

l'efficacité des travaux et finit par être plus coûteux que de réaliser un seul chantier global performant et de qualité).

Création de "Fablabs" ou ateliers partagés dans un local ouvert avec outils et infrastructures collectifs (et personne

ressource?) pour bricoler, réparer (mobilier, électroménager, etc.) et lutter contre l'obsolescence prématurée, le

gaspillage, tout en favorisant le lien social entre les habitants du territoire, le réemploi...

N°	Prénom NOM	Commune	Date
10			Intégré au questionnaire

Avis / Contribution

Oui, en lisant les actions pcaet, je suis surpris de voir si peu d'action sur les les transports collectifs ou routiers (bus

jaunes transport enfants hyper polluants, quantité de camions pomluants) ; pkoï ne pas imposer des objectifs de droit

de circulation en fonction de pollution vehicules comme va le faire Nantes, pkoï ne pas imposer des péages ou taxes

pour passage sur territoire avec véhicules polluants...enfin, je note une volonté de brûler du bois pour remplacer des

énergies fossiles...À quel coût en investissement et à l'exploitation et pour quelle incidence sur la qualité de l'air...

N°	Prénom NOM	Commune	Date
11	Michel Raimbault	St Etienne	Intégré au questionnaire

Avis / Contribution

Quand on voit les moyens accordés au PCAET, on doute un peu de la volonté.. Par exemple l'action "aider les

agriculteurs à changer ..." moyens=2 jours par an. Et sur de nombreux sujets, on a 5 , 6 jours par an. Comment peut on

faire avancer un sujet en y travaillant une semaine par an???

N°	Prénom NOM	Commune	Date
12			Intégré au questionnaire

Avis / Contribution

Différentes informations et animations pourraient porter sur l'énergie (pollution produites par cheminées ouvertes,

intérêt des inserts, intérêt économique de quelques panneaux solaires sur sa toiture (photovoltaïques ou thermiques),

groupements d'achat pour de telles installations; isolation par l'extérieur, intérêt et limite, etc.